727 (2021-2022) — N° 1 **Annexe 10*ter***
728 (2021-2022) — N° 1 **Annexe 10*ter***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

16 NOVEMBRE 2021

PROJETS DE DÉCRET

contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022

Budget des Unités d'administration publique *

4e session de la XIe législature
* Voir Doc. **727** (2021-2022) – N° 1
Doc. **728** (2021-2022) – Nos 1 et 1*bis*

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

VII. COMPÉTENCES DE M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

BUDGET INITIAL 2022

DU FONDS DU LOGEMENT
DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE

EXPOSE PARTICULIER

Commentaires par code SEC

HYPOTHESES DE BASE

Le budget initial 2022 reprend les missions classiques du Fonds ainsi que les mesures arrêtées au 21/10/2021 relatives au plan de relance. Il est établi sur base des hypothèses suivantes :

Production Aide Locative	Budget initial 2021	2022
Nombre de logements à créer	17	17

Production crédits en milliers EUR	Budget initial 2021	2022
Accesspack - Programme classique	170.000	184.800
Accespack - Plan de relance	0	52.425
Avances prêts jeunes	2.500	4.060
Avances à taux zéro-renopack-rénoprêt	23.370	23.175

Inflation et indice santé	2022
Bureau du plan	Estimé 01/06/2021
Taux d'inflation	1,60%
Indice santé	1,70%

Taux de financement	Budget initial 2022
Taux long terme marge comprise estimé	1,15%

Personnel	2021	2022
ETP	175,3	180,3
Nombre	188	193

RECETTES

PROGRAMME 01 – RECETTES GENERALES

16.11. Produits d'intermédiation d'assurance

Ce poste reprend les produits perçus par le FLFNW dans le cadre de l'exercice de l'activité d'intermédiation d'assurances (assurance-vie). Les montants budgétés sont calculés sur base d'un pourcentage fixe de la production accesspack.

16.12. Droits de dossiers et frais d'expertise

Ce poste reprend les versements des emprunteurs potentiels pour les droits de dossiers ainsi que les frais d'expertise immobilière. Les montants budgétés sont calculés sur base d'un pourcentage fixe de la production accesspack.

PROGRAMME 02 - CREDITS ET PACKS

26.10. Intérêts sur et produits des crédits

Ce poste reprend les produits financiers sur les prêts subventionnés par la RW et dans le cadre des activités propres de l'organisme.

Les intérêts de la production accesspack arrêtée au 31/12/2020 sont estimés sur base des données ALM à cette même date.

Quant aux intérêts de la production future, ils sont estimés sur base des intérêts de la production de l'année précédente proportionnellement à la production de l'année considérée, en supposant le maintien de la grille des taux et en prenant en compte l'impact estimé des remboursements anticipés sur les flux d'intérêts.

(x1.000)	2021	2022
Intérêts sur et produits des crédits	18.550	17.800

46.10. Intervention frais de mise en œuvre – Rénopacks-Rénoprêts

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.
Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Ce poste reprend l'intervention de la Région pour la mise en œuvre de la politique Rénopacks. Le mode de calcul utilisé est identique au mode de calcul prévu dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 16/12/2020 relatif à la mise en œuvre du mécanisme écopack/rénopack. La subvention est calculée de la façon suivante du 30/06 de l'année t-1 au 30/06 de l'année t :

Partie 1 : production
(400 EUR x #nombre de contrats produits année A)
+(150 EUR x #nombre de contrats produits année A-1)
+(150 EUR x #nombre de contrats produits année A-2)

Partie 2 : encours
+(20 EUR x #nombre de contrats encours).

Partie 1 : Production

Période de paiement	Période de production		Production #	Montant unitaire	Montant annuel
A-2	DU 01/07/2019 AU 30/06/2020		857	150	128.550
A-1	DU 01/07/2020 AU 31/12/2020		457	150	68.550
A-1	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021		503	150	75.450
A	DU 01/07/2021 AU 30/06/2022		1.008	400	403.200
Total général			**2.825**		**675.750**

Partie 2 : Encours

Nombre de crédits en cours au 30/06/2021 estimé	5.791
+ nouveaux crédits - crédits clôturés estimés au 30/06/2022	924
= Nombre de crédits en cours au 30/06/2021 (Prévision)	6.715
X forfait par crédit (EUR)	20
Total =	**134.300**

1) Forfait sur la production : 675.750 EUR
2) Forfait sur l'encours : 134.300 EUR
Total : 810.050 EUR

66.11. Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2008 instaurant les écoprêts accordés par le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie.

Ce poste reprend le remboursement annuel du coût des écoprêts octroyés, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 19/12/2008. Le budget correspond à l'ensemble des interventions effectivement dues sur base des contrats encore en cours au 31/12/2020.

(x1.000)	2021	2022
Intervention prise en charge des intérêts des écoprêts	35	4,7

66.11. Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable, notamment article 183.
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, articles 64, 65, 66.
Arrêté ministériel du 03/07/2013 portant fixation des modalités et des paramètres de financement par la Wallonie des activités du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

(x1.000)	2021	2022
Prime en capital relative aux investissements sociaux	22.466	24.085

Ce poste reprend la prime en capital destinée à financer partiellement les prêts hypothécaires sociaux du Fonds. En effet, conformément à la décision du Gouvernement wallon du 15/07/2010, les activités de prêts hypothécaires sociaux du Fonds sont financées au moyen des emprunts levés par le Fonds sur le marché des capitaux et garantis par la Région ainsi que par les interventions financières de la Région.

L'intervention financière principale, ou dotation en capital, est la somme actualisée de l'ensemble des flux financiers entrants et sortants, tant en capital qu'en intérêts, générés par la production de crédits hypothécaires au cours d'une « année programme ».

Cette dotation doit correspondre au montant d'équilibre qui permet d'annuler l'ensemble des flux.

Cette prime en capital intègre également une intervention financière complémentaire sous forme de dotation destinée à la couverture partielle des frais de gestion.

Le montant prévu en début d'année correspond à une estimation de la dotation sur base des paramètres de marché de début d'année ; une évaluation définitive de cette dotation doit être réalisée au début de l'année suivante. Les montants repris pour l'année 2022 tient compte d'une production majorée de 184,8 millions EUR.

66.11. Plan de relance : Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2021 portant approbation des modifications apportées au règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie

(x1.000)	2021	2022
Plan de relance - Prime en capital relative aux investissements sociaux		5.821

Ce poste reprend la prime en capital destinée à financer partiellement les prêts hypothécaires sociaux du Fonds. Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie-élargissement des conditions d'accès. Elle est calculée selon les mêmes principes que la prime en capital relative au programme classique.

66.11. Prime énergie - Ecopack – (avant juin 2019)

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 26 mars 2015 instaurant un régime de primes aux particuliers favorisant les économies d'énergies et la rénovation des logements.
Arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Ce volet reprend les primes « énergie » des crédits relevant de l'ancien ECOPACK relatif au règlement avant le 01/06/2019 encore à liquider.

Sur base des montants de primes engagés mais non encore liquidés au 31/05/2021 et de l'estimation des liquidations de ces montants entre le 31/05/2021 et le 31/12/2021, le montant encore à liquider en 2022 est estimé à :

En milliers EUR

Montant maximal de primes non liquidées au 31/05/2021	610
Estimation de liquidation entre juin et décembre 2021	488
Estimation de liquidation de primes en 2022	244

66.11. Prime énergie - volet Rénopack

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 26 mars 2015 instaurant un régime de primes aux particuliers favorisant les économies d'énergies et la rénovation des logements.
Arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.
Arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.

En milliers EUR

Prime énergie-rénopack avant le 01/06/2019	147
Prime Habitation après le 01/06/2019	1.517
TOTAL	**1.664**

1. Primes des crédits relevant de l'ancien rénopack encore à liquider.

   Sur base des montants de primes engagés mais non encore liquidés au 31/05/2021 et de l'estimation des liquidations de ces montants entre le 31/05/2021 et le 31/12/2021, le montant encore à liquider en 2022 est estimé à :

Montant maximal de primes non liquidées au 31/05/2021	368
Estimation de liquidation entre juin et décembre 2021	221
Estimation de liquidation de primes en 2022	147

Le délai de réalisation des travaux est fixé à 2 ans à compter de la signature de l'acte de crédit.

2. Primes des crédits relevant du rénopack (après le 01/06/2019).

Les primes habitation concernent tant l'amélioration de la performance énergétique que l'amélioration de la salubrité ; elles sont conditionnées au passage de l'auditeur énergétique.

Les besoins de l'année 2022 sont estimés sur base de la production de primes entre le 01/01/2021 et le 31/05/2021 en anticipant une production similaire pour le futur.

En milliers EUR

Production du 01/01/2021 au 31/05/2021	632
Production annuelle 2022	1.517

87.20. Remboursements en capital des emprunteurs

Ce poste reprend l'ensemble des remboursements en capital à percevoir de la part des emprunteurs relatifs aux diverses politiques de prêts du Fonds du Logement dans le cadre des prêts subsidiés ou des prêts accordés en fonds propres.

Pour la production déjà réalisée au 31/12/2020, les flux théoriques d'amortissement sont établis à partir des données ALM. Pour la production future, les flux d'amortissement sont simulés en utilisant pour le futur un profil d'amortissement identique à celui du passé.

(x1.000)	2021	2022
Remboursement en capital des emprunteurs	117.369	125.000

96.10. Produits des emprunts émis

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable, notamment article 183.
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, article 64.
Arrêté ministériel du 03/07/2013 portant fixation des modalités et des paramètres de financement par la Wallonie des activités du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Ce poste reprend les levées de fonds réalisées par le FLW dans le cadre des emprunts garantis par la RW pour le financement de ses activités de prêts hypothécaires subsidiés, d'aide locative et de rénovation du parc locatif.

Le montant de l'emprunt garanti nécessaire pour le financement des activités est calculé sur base de la production accesspack, de la partie des investissements non subsidiée en Aide Locative, du programme de rénovation des logements anciens et de la dotation en capital et le cas échéant des remboursements anticipés conjoncturels.

Il est estimé à 160 millions EUR pour 2022.

Quant à l'échéancier des levées d'emprunt, il peut être estimé actuellement sur base de l'autorisation de garantie de l'initial 2021 et de la proposition 2022 de la manière suivante :

	2022
Montant de la garantie 2022	160.000.000
Solde année précédente	50.000.000
Montant année en cours	160.000.000
Montant emprunté	210.000.000

96.10. Plan de relance : Produits des emprunts émis

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable, notamment article 183.
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, article 64.
Arrêté ministériel du 03/07/2013 portant fixation des modalités et des paramètres de financement par la Wallonie des activités du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.
Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2021 portant approbation des modifications apportées au règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie

(x1.000)	2021	2022
Plan de relance – Produits des emprunts émis	0	47.000

L'emprunt garanti additionné à la dotation en capital relative au plan de relance doit permettre la réalisation du programme d'investissement accesspack du plan de relance.

Programme d'activités du plan de relance :	52.425.000 EUR
Dotation	-5.821.000 EUR
Montant de l'emprunt garanti programme crédits	46.604.000 EUR

96.30. Produits des emprunts émis – avances remboursables pour les crédits à taux zéro : rénopacks - rénoprêts et prêts jeunes.

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.
Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

x(1.000)	2021	2022
Avances remboursables à zéro % de la RW	23.370	23.175

Les montants affectés à cet article budgétaire visent à financer sous forme d'avance à taux zéro les différents types de crédits accordés issus de la réforme des crédits de juin 2019.

Les types de crédits concernés englobent :

- Le rénopack composé d'un volet crédit à taux zéro et d'une prime ;
- Le rénoprêt volet crédit à taux zéro uniquement ;

En milliers EUR

Catégorie	Nombre	Montant
Rénopacks/rénoprêts	1.000	20.000
Rénoprêts copropriété	250	3.175
Total		**23.175**

96.30. Produits des emprunts émis – avances remboursables pour l'aide à l'acquisition - prêts sociaux « prêt jeunes »

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 portant approbation du règlement général définissant les principes généraux d'octroi des crédits en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.
Arrêté ministériel du 28 mai 2019 portant approbation du règlement spécifique des crédits accordés en fonds B2 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Depuis le 1er juin 2019, le FLW octroie, grâce à un financement à zéro % de de la Région wallonne, aux emprunteurs de moins de 35 ans, des prêts jeunes. Le prêt jeunes est un crédit à 0% destiné à financer les frais d'achat d'un premier logement. Par frais d'achat on entend les droits d'enregistrement, les honoraires du notaire pour l'acquisition et les frais d'inscription hypothécaire, mais aussi la commission de l'agence immobilière lorsqu'elle est mise à la charge de l'acheteur et, enfin, le montant de la TVA en cas de construction.
Sur base des statistiques de production arrêtées au 31/05/2021, il ressort que la moyenne des « prêts jeunes » atteint 17.800 EUR. Le nombre de prêts signés au cours des cinq premiers mois de l'année 2021, mois représentatifs, s'élève à 19 prêts/mois.

Sur base de ces deux éléments, la production 2022 est estimée à :

En milliers EUR

Nombre de prêts en 2022	228
x Moyenne du prêt	17,800 EUR
= Montant total de la production	4.058 EUR

PROGRAMME 03 - AIDE LOCATIVE

16.12. Loyers et récupérations diverses

Ce poste intègre les loyers perçus et les récupérations de frais à charge des locataires dans le cadre de la mission d'aide locative (logements) et dans le cadre des activités locatives propres de l'organisme (garages, …).

Les nouveaux loyers sont calculés sur base d'une mise en location annuelle de 50 nouveaux logements par an, avec un loyer moyen de 357 EUR et mise en location moyenne de 3 mois au cours de la première année de location. Pour les années suivantes, le loyer annuel complet est pris en compte. Ce poste reprend des produits exceptionnels liés à la gestion locative ou à divers subsides (FSE,…). Du fait de leur caractère exceptionnel et ponctuel, ces recettes sont fixées forfaitairement.

(x1.000)	2021	2022
Loyers et récupérations diverses locataires	5.644	5.990

66.11. Subvention dans le cadre des programmes communaux du logement

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable, notamment articles 79, 183 §2 et 187.
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, articles 34, 35 et 67.

(x1.000)	2021	2022
Production aide locative		
Nombre de logements à créer	17	17
Subvention (x1.000)	2.296	2.296

Ce poste reprend les subsides en capital liés à l'activité d'aide locative couvrant l'acquisition, la rénovation et la transformation d'immeubles dans l'objectif d'accroître de 50 logements par an l'offre de logements locatifs, conformément au contrat de gestion 2013-2018 prolongé.

Les montants en engagement ci-dessous ne permettront pas la réalisation d'un programme de 50 logements mais une production limitée à 17 logements.

Depuis le programme 2017 et jusqu'en 2020, la subvention est liquidée à raison de 1/6ème par année. Pour 2021 et 2022, le montant de la 1ère tranche est fixé à 20% de la

subvention. Les montants en ordonnancement ne sont pas suffisants pour satisfaire ce schéma de liquidation.

66.11. Interventions régionales au FLW pour les soldes restants dus relatifs aux interventions des années antérieures pour dépenses d'investissement

Cet article budgétaire intègre des opérations immobilières d'anciens programmes pour lesquels un solde restant dû existe.

Le montant de 564.000 EUR correspond à la somme des montants suivants :

- 354.000 EUR représentant le complément au programme 2015 ;
- 105.000 EUR représentant 2 nouveaux logements dans le programme 2016 ;
- 105.000 EUR représentant 2 logements liés à un changement d'opérateur (2009/2010).
  TOTAL : 564.000 EUR

66.11. Equipements d'ensembles de logements

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable, article 44.

Ce poste reprend le montant des subventions que la Région octroie pour les travaux de voirie, d'éclairage indispensables, pour la réhabilitation de certains ensembles de logements.

Le montant estimé pour 2022 s'élève à 129.000 EUR ; il concerne le projet voisinage des Célites à Liège et le projet Route d'Hotemme à Durbuy.

66.11. Intervention pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, notamment article 67.

Ce poste reprend 1/3 des annuités de l'ensemble des emprunts levés à concurrence d'un montant annuel de 1,5 million EUR et destiné à assurer la rénovation de logements anciens donnés en location dans le cadre de l'aide locative.

Les montants budgétés correspondent aux montants effectivement dus sur base des emprunts déjà levés au 31/12/2020 et des emprunts à lever sur la période 2021 -2022.

	2022 Prévisions En milliers EUR
8ième annuité de l'emprunt 2014	37
7ème annuité de l'emprunt 2015	37
6ème annuité de l'emprunt 2016	36
5ème annuité de l'emprunt 2017	37
1ère annuité de l'emprunt 2021	60
Total	**207**

PROGRAMME 04 - OFS

46.10. Aide à la location à destination des OFS

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'habitat durable, notamment les articles 33 bis, 36, 37, 38 et 43.
Arrêtés du Gouvernement wallon du 23 décembre 2010 et du 20 juin 2013 déterminant les conditions d'intervention de la Région dans le loyer des logements pris en gestion ou loués par une agence immobilière sociale ou par une association de promotion d logement.

Cette dotation couvre les interventions de la Région dans le loyer des logements pris en gestion ou loués par une AIS ou une APL, conformément aux arrêtés du Gouvernement wallon du 20/06/2013 et du 23/12/2010.

Les montants correspondent aux besoins des dossiers déjà accordés jusqu'au 31/12/2020 et des estimations des dossiers à accorder pour les années futures.

(x1.000)	2021	2022
Aide à la location à destination des OFS	2.847	3.282

Le tableau ci-après reprend les dépenses par année de dossier :

Année de l'ALLOC	2022 Prévision en milliers EUR
2011	15
2012	43
2013	46
2014	243
2015	287
2016	408
2017	420
2018	372
2019	469
2020	414
2021	437
2022	556
Total	**3.710**

46.10. Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'habitat durable, notamment les articles 191 et 192.
Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale.

Cette dotation de fonctionnement en faveur du Fonds est destinée à couvrir son coût de l'exercice des missions de conseil, de coordination, de contrôle, de financement et d'assistance technique des organismes à finalité sociale. Conformément à l'article 38.1 du projet de contrat de gestion 2021-2025, le Gouvernement s'engage à couvrir

intégralement le coût de la mission d'encadrement, de support et de contrôle des OFS par l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle. Celle-ci est fixée à 9 % de la subvention totale accordée aux OFS en 2020 soit 1.653.219 EUR (9% de 18.369.104 EUR).

(x1.000)	2020	2021
Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS	1.887	1.653

46.10. Plan de relance : Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation et de restructuration des étages inoccupés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur.

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 21/10/2021 portant approbation du règlement visant à octroyer des aides sous forme de crédits et subventions, par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration des étages inoccupés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur.

(x1.000)	2020	2021
Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS	0	200

La mise en oeuvre de cette politique nécessite un renfort en ressources humaines, en l'occurrence l'engagement de deux chargés de missions immobilières.

46.10. Dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement des OFS

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'habitat durable, notamment les articles 191 et 192.
Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale.

(x1.000)	2021	2022
Dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement des OFS	21.023	22.822

Cette dotation est destinée à couvrir les frais de fonctionnement des OFS (AIS, RDQ et APL) conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12/12/2013 relatif aux OFS. Les montants sont indexés annuellement sur base de l'indice santé estimé.

	Montant 2022 En milliers EUR
• Subventions AIS (+ prime de fin d'année)	9.515
• Subventions APL (+ prime de fin d'année)	6.492
• Subventions AIS Plan Habitat Permanent	220
• Subventions RDQ (+ prime de fin d'année)	6.600
TOTAL	**22.827**

Les fonds régionaux en faveur des OFS transitent par le FLW.

66.11. Subventions pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat durable, notamment l'article 33 bis.
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, articles 52 et 68.
Arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 2016 modifiant l'AGW du 23 décembre 2010 déterminant les conditions et modalités d'octroi d'une aide aux AIS et APL en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les biens immobiliers qu'elles prennent en gestion ou en location.
Arrêté ministériel approuvant les modifications au règlement de l'aide à consentir par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie aux AIS et APL pour la réhabilitation et la restructuration de biens immobiliers qu'elles prennent en gestion ou en location.

(x1.000)	2021	2022
Subventions pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2.351	3.403

Ce poste reprend le montant des subventions que la Région accorde via le FLW pour des travaux de réhabilitation ou de restructuration de biens immobiliers. Les subventions sont attribuées aux propriétaires qui mettent leur bien en gestion ou en location auprès d'une AIS ou APL, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23/12/2010, tel que modifié le 25/02/2016.

Le montant en engagement pour l'année 2022 est estimé à 2,5 millions EUR pour prendre en compte l'impact de l'élargissement du champ d'application des aides à cinq logements par projet (en lieu et place de trois), ce montant est liquidé à concurrence de 40% l'année de signature. La liquidation des soldes antérieurs est répartie en fonction de l'état d'avancement des dossiers.

66.11. Plan de relance : Subventions*, en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration des étages inoccupés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur*

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Arrêté du Gouvernement wallon du 21/10/2021 portant approbation du règlement visant à octroyer des aides sous forme de crédits et subventions, par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie, en vue d'effectuer des travaux
de réhabilitation et de restructuration des étages inoccupés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur.

(x1.000)	2021	2022
Subventions pour travaux de réhabilitation et de restructuration au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux		1.846

La mesure vise à remettre sur le marché locatif des biens inoccupés se situant au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux pour accroître l'offre de logements.

L'intervention se fait à concurrence de 75% sous forme de crédit à taux zéro et 25% sous forme de subvention.

Pour les logements comportant au moins 3 chambres, l'intervention est accordée à 75% sous forme de crédit à taux zéro et 25% sous forme de subvention.

96.10. Produits des emprunts émis – avances remboursables aux OFS pour la prise en gestion ou en location de logements

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat durable, notamment l'article 33 bis.
Contrat de gestion 2013-2018 prolongé, articles 52 et 68.
Arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 2016 modifiant l'AGW du 23 décembre 2010 déterminant les conditions et modalités d'octroi d'une aide aux AIS et APL en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les biens immobiliers qu'elles prennent en gestion ou en location.
Arrêté ministériel approuvant les modifications au règlement de l'aide à consentir par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie aux AIS et APL pour la réhabilitation et la restructuration de biens immobiliers qu'elles prennent en gestion ou en location.

(x1.000)	2021	2022
Avance remboursable pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2.079	2.664

Ce poste reprend les avances remboursables que la RW accorde pour des travaux de restructuration ou de réhabilitation aux propriétaires qui mettent en gestion ou en location un bien immobilier auprès d'une AIS ou APL, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23/12/2010.

Le montant en engagement pour l'année 2022 est estimé à 2,5 millions EUR pour prendre en compte l'impact de l'élargissement du champ d'application des aides à cinq logements par projet (en lieu et place de trois), ce montant est liquidé à concurrence de 40% l'année de signature.

(x1.000)		2021	2022
Politique antérieur à 2017*	11.916	345	730
Engagement 2017	2.370	134	134
Engagement 2018	2.000	800	800
Engagement 2019	2.000	0	
Engagement 2020	2.000	0	
Engagement 2021	2.000	800	
Engagement 2021	2.500		1.000
		2.079	2.664

96.30. Produits des emprunts émis – avances OFS en difficulté.

Base légale, décrétale ou règlementaire :
Code wallon du Logement et de l'Habitat durable, article 191.
Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale.

Ce poste reprend les avances remboursables que la Région est disposée à accorder aux éventuels OFS en difficulté, moyennant la mise en place d'un plan de gestion.

DEPENSES

PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES

11.11 Rémunérations, avantages sociaux, assurances et autres frais du personnel

Ce poste reprend le coût total du personnel, y compris les dotations à la couverture du pécule de vacances, les cotisations patronales d'assurances sociales secteur privé, les assurances lois et soins de santé du personnel.

Les estimations incluent l'impact des indexations et un accroissement de 3 ETP pour absorber l'augmentation de demande en crédits.

11.11. Emoluments des membres du CA

Ce poste reprend les émoluments et jetons de présence des membres du CA et des Commissaires du Gouvernement payés sur base des présences ; les montants sont indexés par saut de 2% de l'indice santé.

12.11. Frais d'expertises

Ce poste reprend le coût des expertises immobilières réalisées dans le cadre de la mission de prêts du Fonds ; les estimations sont réalisées sur base de la production anticipée en prêts.

12.11. Frais généraux

Ce poste reprend l'ensemble des frais généraux nécessaires pour la mise en œuvre des diverses missions du Fonds (fournitures, assurances, frais de locaux et de bureaux, frais de communication, rétributions de tiers,…). Les estimations sont réalisées en prenant en compte le taux d'inflation sur base de la dépense réelle observée en 2020.

(x1.000)	2021	2022
Inflation	1 ,3%	1,6%
Frais généraux	2.499	2.545

12.50. Autres charges d'exploitation

Ce poste reprend les précomptes immobiliers sur les immeubles du Fonds ; les estimations sont réalisées en prenant en compte l'augmentation du patrimoine futur du Fonds.

74.22. Acquisition d'immobilisations corporelles

Ce poste reprend les investissements en mobilier, bureautique et matériel roulant du Fonds.

PROGRAMME 02 - CREDITS ET PACKS

21.10. Charges des dettes

Ce montant correspond aux charges d'intérêt (hors swaps) à décaisser sur les emprunts du Fonds destinés à financer les programmes d'activités conformément au contrat de gestion. Les estimations d'intérêts sont calculées sur base des conditions en vigueur pour les emprunts émis. Pour les emprunts futurs, ils sont évalués sur base des montants d'emprunts à garantir conformément aux hypothèses et d'un maintien des taux long terme au niveau actuel.

(x1.000)	2021	2022
Charges de dettes	25.500	26.395

81.70. Charges financières SWAP

Ce poste reprend les charges financières relatives aux contrats de couverture de taux sur les emprunts du Fonds.

41.10. Versement au Fonds de garantie

Ce poste correspond à la contribution des emprunteurs dans le cadre de la couverture du fonds de garantie de la Région. Les estimations sont réalisées proportionnellement à la production anticipée en prêts.

53.10. Primes énergie volet énergie dans le cadre des écopacks avant le 01/06/2019

Ce volet reprend les primes énergie accordées aux bénéficiaires finaux des crédits relevant de l'ancien ECOPACK relatif au règlement avant le 01/06/2019 encore à liquider. Les primes sont versées aux propriétaires en fonction de la réalisation des travaux, le délai de réalisation des travaux est fixé à deux ans. L'échéancier prévisionnel est identique à celui utilisé pour le budget régional.

Le système des primes énergie a été réformé et remplacé à partir de juin 2019.

53.10. Primes à la rénovation dans le cadre des rénopacks

Ce poste reprend le montant des primes à la rénovation accordées aux bénéficiaires finaux dans le cadre du rénopack avant la réforme de juin 2019 et après cette réforme.

Les primes sont versées aux propriétaires en fonction de la réalisation des travaux. Le délai de réalisation des travaux est fixé à deux ans dans le cadre du système prévalant avant la 01/06/2019 ; pour le système prévalant après le 01/06/2019, le délai de réalisation des travaux est fixé à 7 ans. L'échéancier prévisionnel est identique à celui utilisé pour le budget régional.

83.00. Octroi de crédits hypothécaires sociaux

Ce poste reprend les montants décaissés dans le cadre des prêts hypothécaires octroyés par le Fonds, conformément à l'arrêté ministériel fixant le règlement spécifique des prêts du 28/05/2019.

Les montants inscrits à ce poste en 2022 doivent permettre la réalisation de +/- 1.100 prêts hypothécaires au minimum avec une moyenne 164.000 EUR.

(x1.000)	2021	2022
Production accesspack	148.000	184.800

83.00. Plan de relance : Octroi de crédits hypothécaires sociaux

Ce poste reprend les montants décaissés dans le cadre des prêts hypothécaires octroyés par le Fonds, conformément à l'arrêté ministériel fixant le règlement spécifique des prêts du 28/05/2019 et du plan de relance.

Les montants inscrits à ce poste en 2022 doivent permettre la réalisation de +/- 300 prêts hypothécaires supplémentaires.

(x1.000)	2021	2022
Production accesspack		52.425

83.00. Octroi de crédits à taux zéro - rénopacks-rénoprêts et prêts jeunes

Ce poste reprend une estimation du montant des crédits à taux zéro aux bénéficiaires finaux.

Les montants repris correspondent aux budgets régionaux.

91.10. Remboursement d'emprunts émis

Ce poste reprend le montant des remboursements contractuels en capital des emprunts émis pour le financement de ses activités de prêts hypothécaires sociaux, de l'aide locative et de rénovation du parc locatif et des hypothèses de levée d'emprunts telles que précisées dans les recettes sans tenir compte d'éventuels remboursements anticipés dans le cadre de la gestion active du Fonds des remboursements anticipés des créances hypothécaires.

91.30. Remboursement d'avances écopacks-rénopacks et rénoprêts à la Région

Ce poste reprend le remboursement du Fonds à la Région des avances remboursables qu'elle lui a accordées pour l'activité « écopacks/rénopacks et rénoprêts».

Depuis 2018, l'échéancier des remboursements tient compte de l'impact de la nouvelle méthode de remboursement des tranches travaux qui retarde le remboursement effectif des emprunteurs.

(x1.000)	2021	2022
Remboursement d'avance écopacks/rénopacks/rénoprêts à la RW	4.100	5.800

PROGRAMME 03 - AIDE LOCATIVE

12.11. Frais liés aux immeubles aide locative

Ce poste reprend les frais de gestion des immeubles mis en location par le Fonds dans le cadre de sa mission d'aide locative (assurances, entretiens, réparations, …) ; ces frais sont estimés sur base d'un pourcentage du patrimoine immobilier du Fonds en tenant compte de la croissance annuelle de ce dernier conformément au programme prévu (voir ci-dessous)

(x1.000)	2021	2022
Frais liés aux immeubles de l'aide locative	3.856	3.665

71.32. Investissements en acquisition et rénovation d'immeubles

Ce poste reprend les coûts d'acquisition et de rénovation des immeubles de l'aide locative inscrits dans le cadre des programmes communaux du logement ainsi que des immeubles propres du Fonds, en fonction des moyens mis à disposition. Le montant est adapté aux moyens de paiement disponibles à la Région :

(x1.000)	2021	2022
Investissements en acquisition et rénovation d'immeubles	5.200	4.597

PROGRAMME 04 - OFS

33.00. Dotations de fonctionnement versées aux OFS

Ce poste reprend les dotations de fonctionnement reçues de la Région et versées par le Fonds aux OFS, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12/12/2013 relatif aux OFS (APL, RDQ et AIS). Les montants versés correspondent aux montants perçus de la Région.

33.00. Allocations-loyers versées aux OFS

Ce poste reprend les allocations-loyers versées par le Fonds aux OFS, conformément aux arrêtés du Gouvernement wallon des 20/06/2013 et 23/12/2010. Les montants versés correspondent aux montants perçus de la Région.

53.10. Subventions aux propriétaires-bailleurs pour la prise en gestion des biens immobiliers par les opérateurs immobiliers

Ce poste reprend les subventions versées aux propriétaires-bailleurs pour les travaux de réhabilitation ou de restructuration des biens immobiliers qu'ils mettent en gestion ou en location auprès d'une AIS ou d'une APL.

Les montants de décaissement sont estimés sur base de la moyenne réelle observée en 2020.

53.10. Plan de relance : Subventions en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration des étages inoccupés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur

Ce poste reprend le volet subventions versées aux propriétaires-bailleurs dans le cadre des travaux de réhabilitation ou de restructuration des logements aux étages des rez-de-chaussée commerciaux qu'ils mettent en gestion ou en location auprès d'un opérateur.

82.00. Octroi d'avances remboursables aux OFS en difficulté

Ce poste reprend les avances remboursables octroyées par la Région, via le FLW, aux éventuels OFS en difficultés financières.

Il est supposé pour les projections une utilisation totale des enveloppes allouées annuellement par la Région.

83.00. Octroi d'avances remboursables pour travaux pour la réhabilitation et la restructuration de biens immobiliers mis en gestion ou en location auprès d'une AIS ou une APL

Ce poste reprend les montants des avances remboursables conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23/12/2010, tel que modifié le 25/02/2016, déterminant les conditions et modalités d'octroi d'une aide aux AIS et aux APL en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les biens immobiliers qu'elles prennent en gestion ou en location.

Les versements aux bénéficiaires pour l'année 2022 correspondent à la moyenne observée majorée à partir de 2019 pour prendre en compte l'impact de l'augmentation des moyens octroyés par la Région en 2016 et 2017.

83.00. Plan de relance - Avances en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration des étages inoccupés au-dessus des rez-de chaussée commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur

Ce poste reprend le volet avances versées aux propriétaires-bailleurs dans le cadre des travaux de réhabilitation ou de restructuration des logements aux étages des rez-de-chaussé commerciaux qu'ils mettent en gestion ou en location auprès d'un opérateur.

91.30. Remboursement d'avances à la Région dans le cadre de la prise en gestion ou en location de logements

Ce poste reprend le remboursement du Fonds à la Région des avances remboursables qu'elle lui a accordées pour les prêts pour travaux aux propriétaires qui mettent en gestion ou en location un bien immobilier auprès d'une AIS ou APL.

UAP	Fonds du logement de Wallonie	**Type de reporting**	BUDGET INITIAL 28-10-21
N°BCE	421102536		

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

							Initial 2021	*Initial 2022*
							en €	en €
		AB					**Budget N-1**	**Budget N**
Ministre	**N° Prog**	**code éco 12**	**code éco 34**	**N° Ordre**	**Code fonctionnel**	**Libellé**		
						PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES	**1.686.000**	**2.080.000**
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
CO	01	16	11	01	06100	Produit d'intermédiation des assurances	1.240.000	1.624.000
CO	01	16	12	01	06100	Droits de dossiers et remboursement de frais d'expertise	300.000	456.000
CO	01	16	12	02	06100	Recettes diverses	66.000	0
						TOTAL RECETTES COURANTES	**1.606.000**	**2.080.000**
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
CO	01	76	32	01	06100	Ventes immeubles	80.000	0
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**80.000**	**0**
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	0	0
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0**	**0**
						PROGRAMME 02 - ACCESSPACK ECOPACK RENOPACK	**344.187.330**	**460.063.970**
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
CO	02	26	10	01	06100	Intérêts sur et produits des crédits	18.550.000	17.800.000
HE	02	46	10	01	06100	Dotation-frais de fonctionnement di disdposif écopack-renopack -renoprêts	1.051.090	810.048
						TOTAL RECETTES COURANTES	**19.601.090**	**18.610.048**
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
CO	02	66	11	01	06100	Intervention prise en charge des intérêts des Ecoprêts	35.000	4.700
CO	02	66	11	02	06100	Prime en capital relative aux investissements sociaux	22.466.000	24.085.000
CO	02	66	11	10	06100	Pan de relance-Prime en capital relative aux investissements sociaux		5.821.000
HE	02	66	11	03	06100	Rénopack - primes energie volet rénovation - prime habitation	2.719.904	1.664.146
HE	02	66	11	04	06100	Rénopack - primes energie volet energie	576.164	244.076
CO	02	87	20	01	06100	Remboursements en capital des emprunteurs	117.369.172	125.000.000
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**143.166.240**	**156.818.922**
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
CO	02	96	10	01	06100	Produits des emprunts émis	155.600.000	210.400.000
CO	02	96	10	02	06100	Plan de relance- Produits des emprunts émis	0	47.000.000
HE	02	96	31	01	06100	Avances RW Ecopack Rénopack Rénoprêts	23.370.000	23.175.000
CO	02	96	31	02	06100	Avance remboursable pour l'aide à l'acquisition - prêts sociaux	2.450.000	4.060.000
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**181.420.000**	**284.635.000**
						PROGRAMME 03 - AIDE LOCATIVE	**8.123.680**	**9.186.000**
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
CO	03	16	12	03	06100	Loyers et récupérations diverses locataires	5.644.680	5.990.000
						TOTAL RECETTES COURANTES	**5.644.680**	**5.990.000**
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
CO	03	66	11	05	06100	Subvention dans le cadre des programmes communaux de logement	2.296.000	2.296.000
CO	03	66	11	06	06100	Intervention pour soldes restants dûs relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	0	564.000
CO	03	66	11	07	06100	Subvention en vue du réaménagement du site SAR/TC113 dit "ferme de la Forestaille" à Lobbes (Sars-La-Buissère)		
CO	03	66	11	08	06100	Equipements d'ensembles de logements	0	129.000
CO	03	66	11	09	06100	Intervention pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des Logements de l'aide locative	183.000	207.000
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**2.479.000**	**3.196.000**

						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
							0	0
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0**	**0**
						PROGRAMME 04 - OFS	**30.772.000**	**36.454.000**
						Titre Ier RECETTES COURANTES		
CO	04	46	10	02	06100	Aide à la location à destination des OFS	3.282.000	3.710.250
CO	04	46	10	03	06100	Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS	1.886.758	1.653.219
CO	04	46	10	03	06100	Plan de relance - Dotation destinée à couvrir les frais d'encadrement des OFS dans le cadre de la réhabilitation des étages inoccupés des rez-de-chaussée commerciaux	0	200.000
CO	04	46	10	04	06100	Dotation destinée à couvrir les frais de fonctionnement des OFS	21.023.242	22.827.781
						TOTAL RECETTES COURANTES	**26.192.000**	**28.391.250**
						Titre II RECETTES EN CAPITAL		
CO	04	66	11	11	06100	Subventions pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2.351.000	3.402.750
CO	04	66	11	12	06100	Plan de relance: Subvention aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccuppés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateu		1.846.000
						TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**2.351.000**	**5.248.750**
						Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
CO	04	96	31	03	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteur des administrations publiques - politique avance travaux prise en gestion par les OFS	2.079.000	2.664.000
CO	04	96	31	04	06100	Produits des emprunts à l'intérieur du secteurs des administrations publiques - Avance OFS en difficulté	150.000	150.000
						TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**2.229.000**	**2.814.000**
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	**384.769.010**	**507.783.970**
						TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**53.043.770**	**55.071.298**
						TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**148.076.240**	**165.263.672**
						TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	**183.649.000**	**287.449.000**
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	**384.769.010**	**507.783.970**
						TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	**301.018.172**	**412.449.000**
						TOTAL CODES 0X	0	0
						TOTAL CODES 8X	117.369.172	125.000.000
						TOTAL CODES 9X	183.649.000	287.449.000
						RESULTAT SEC DES RECETTES	**83.750.838**	**95.334.970**
						SOLDE SEC	**708.974**	**7.181.000**

UAP	Fonds du Logement de Wallonie			Type de reporting	BUDGET INITIAL	28-10-21
N°BCE	421.102.536					
TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES					*Initial 2021*	*Initial 2022*
					en €	en €
		AB			Budget N-1	Budget N

Ministre	N°DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé		
							PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES	18.798.015	19.984.881
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
CO	01	01	03	10	01	06100	Amortissements, réductions de valeurs, provisions		
CO	01	01	11	11	01	06100	Rémunérations et avantages sociaux, cotisations patronales, assurances lois et soins de santé	14.748.840	15.623.000
CO	01	01	12	11	01	06100	Frais d'expertise	281.675	398.341
CO	01	01	12	11	02	06100	Frais généraux	2.499.000	2.545.000
CO	01	01	12	11	03	06100	Emoluments des membres du CA	27.000	27.540
CO	01	01	12	50	01	06100	Autres charges d'exploitation (impôts et taxes)	841.500	891.000
							TOTAL DEPENSES COURANTES	18.398.015	19.484.881
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
CO	01	01	74	22	01	06100	Acquisition d'immobilisations corporelles autres que des immeubles	400.000	500.000
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	400.000	500.000
							PROGRAMME 02 - ACCESSPACK ECOPACK RENOPACK	284.345.957	381.017.619
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
CO	01	02	21	10	01	06100	Charges des dettes	25.500.000	26.395.247
CO	01	02	81	70	01	06100	Charges financières SWAP	2.000.000	1.800.000
CO	01	02	41	10	01	06100	Transfert au fonds de garantie	240.000	360.960
							TOTAL DEPENSES COURANTES	27.740.000	28.556.207
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
HE	01	02	53	10	01	06100	Primes énergie de la RW - volet énergie	2.528.024	244.076
HE	01	02	53	10	02	06100	Primes habitation de la RW - volet rénovation	185.933	1.664.146
CO	01	02	83	00	01	06100	Octroi d'Accesspacks familles nombreuses	148.000.000	184.800.000
CO	01	02	83	00	04	06100	Plan de relance -Octroi d'Accesspacks familles nombreuses	-	52.425.000
CO	01	02	83	00	02	06100	Octroi de crédits à taux zéro - rénopacks - rénoprêts	23.370.000	23.175.000
CO	01	02	83	00	03	06100	Octroi de crédits à taux zéro - prêts jeunes	2.450.000	4.060.000
CO	01	02	91	10	01	06100	Remboursement d'emprunt émis	75.972.000	79.932.190
HE	01	02	91	31	02	06100	Remboursement d'avance Ecopack et Rénopack à la RW	4.100.000	5.800.000
CO	01	02	91	31	03	06100	Remboursement avance prêts jeunes à la RW	-	361.000
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	256.605.957	352.461.412
							PROGRAMME 03 - AIDE LOCATIVE	9.056.650	8.252.629
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
CO	01	03	12	11	04	06100	Frais liés aux immeubles de l'aide locative	3.856.650	3.656.000
							TOTAL DEPENSES COURANTES	3.856.650	3.656.000
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
CO	01	03	71	32	01	06100	Investissements en acquisition et rénovation d'immeubles	5.200.000	4.596.629
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	5.200.000	4.596.629
							PROGRAMME 04 - OFS	30.208.242	35.916.013
							Titre Ier DEPENSES COURANTES		
CO	01	04	33	00	01	06100	Dotation de fonctionnements versées au OFS	21.023.242	22.827.781
CO	01	04	33	00	02	06100	Allocations loyers versées aux OFS	3.282.000	3.710.250
							TOTAL DEPENSES COURANTES	24.305.242	26.538.031
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
CO	01	04	53	10	01	06100	Subvention aux propriétaires bailleurs pour la prise en gestion de biens immobiliers par les opérateurs immobiliers	2.428.000	3.000.000
CO	01	04	53	10	2	06100	Plan de relance: Subvention aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccuppés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateu	-	1.714.000
CO	01	04	82	00	01	06100	Octroi d'avances remboursables pour travaux pour la prise en gestion ou en location de logements par les	2.500.000	3.000.000
CO	01	04	82	00	02	06100	Plan de relance: Avance aux propriétaires bailleurs en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration dans les étages inoccuppés des rez-de-chaussé commerciaux pris en gestion ou en location par un opérateur	-	571.333
CO	01	04	82	00	02	06100	Octroi d'avances aux OFS en difficulté	150.000	150.000
CO	01	04	91	31	03	06100	Remboursement d'avance à la RW dans le cadre de la prise en gestion ou en location de logements	825.000	892.649
CO	01	04	91	31	04	06100	Remboursement d'avance à la RW dans le cadre des ofs en difficulté		50.000
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	5.903.000	9.377.982
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	342.408.864	445.171.142
							TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	74.299.907	78.235.119
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	268.108.957	366.936.023
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	342.408.864	445.171.142
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	259.367.000	357.017.172
							TOTAL CODES 0X	-	-
							TOTAL CODES 8X	178.470.000	269.981.333
							TOTAL CODES 9X	80.897.000	87.035.839
							RESULTAT SEC DEPENSES	83.041.864	88.153.970

Wallonie logement SWCS

Budget initial 2022

Suite du conclave budgétaire - 10/2021

SWCS - BUDGET DES RECETTES

Programme 01 – Fonctionnel

TITRE IER – RECETTES COURANTES

08.10 – Opérations internes diverses : 5.000 €

08.10.01 – Produits divers : 1.000 €

Sont reprises sous cette rubrique les écritures comptables de transfert entre comptes ou de corrections. Ces écritures ne sont pas liées à des encaissements au moment de leur comptabilisation, elles sont donc neutralisées pour le calcul du résultat SEC. Il s'agit des écritures comptabilisées aux rubriques 76* (produits d'exploitation non récurrents) et 79* (comptes de clôture) du compte de résultats.

08.10.02 – Transfert des subventions en compte de résultat : 4.000 €

Ce poste reprend la comptabilisation en produits d'exploitation (rubrique 74* du compte de résultat) de la subvention à recevoir de la Région, dans le cadre du « Plan Bien-être ».

Le montant alloué par la Région est déterminé en fonction du nombre d'effectifs de l'organisme, à hauteur de 30 € par agent. La mesure vise à prendre en compte 50% des dépenses, l'autre moitié étant prise en charge par l'organisme.

Sous cette rubrique est reprise l'écriture comptable destinée à acter le produit à recevoir de la RW, il s'agit ici d'une opération neutralisée pour le calcul du résultat SEC. Le montant pris en considération au niveau du résultat SEC figure en code 46.10 et est acté lorsque la SWCS reçoit les fonds de RW.

08.20 – Impôts différés sur subsides en capital : 244.000 €

Ce poste reprend la comptabilisation des impôts différés actés à la rubrique 78* du compte de résultats, conformément à la réglementation comptable, suite à la comptabilisation, à la rubrique 15 du passif, de subsides en capitaux. Deux subsides en capitaux sont actés à la rubrique 15* du passif et font l'objet d'impôts différés :

- ✓ Le subside en capital relatif au financement de l'activité pour la période 1988 à 2002 :

Dotation en K - Impôts différés	
2022	243.700,00
2023	194.200,00
2024	149.600,00
2025	103.400,00
2026	46.900,00
2027	2.600,00

- ✓ Le subside en capital reçu pour le financement du terrain « Dupuis » et l'aménagement de la Maison de l'Habitat Durable : *300€*.

26.10 – Perception d'intérêts (d'autres secteurs que celui des administrations publiques) : 0,00 €

Sont repris sous cette rubrique les intérêts créditeurs sur comptes bancaires qui sont comptabilisé sous la rubrique 75* « Produits financiers » du compte de résultats. Etant donné la centralisation de trésorerie et les taux court terme projetés négatifs, aucun intérêt n'est prévu pour 2022.

46.10 – Transferts de revenus (en provenance du pouvoir institutionnel) : 4.000 €

Il s'agit de la subvention allouée par la RW dans le cadre du « Plan Bien être » (cfr supra code 08.10.02).

TITRE II – RECETTES EN CAPITAL

76.32 – Vente de biens immobiliers – Bâtiments existants : 150.000 €

Il s'agit de l'estimation du produit de la vente des biens rachetés suite à une vente publique et repris dans le compte Stock immeubles destinés à la vente. Pour 2022, le montant estimé est de 150.000 €. Au niveau de la comptabilité générale, ce montant est repris à la rubrique 70* « chiffre d'affaires ».

TITRE IER – RECETTES COURANTES

08.10 – Opérations internes diverses : 23.559.890 €

L'ensemble des opérations comptables reprises sous cette rubrique sont neutralisées pour déterminer le résultat SEC.

08.10.03 – Amortissement dotation RW : 13.455.430 €

Ce poste reprend les amortissements des dotations en capital reçues depuis 2006. Conformément aux règles d'évaluation, le montant total du différentiel de flux est acté en année N en compte de régularisation et repris, de manière annuelle, en compte de résultat d'exploitation (rubrique 74* du compte de résultats).

Ce différentiel de flux représente la partie la plus important de la dotation régionale.

	Reprise en compte de résultats INI2022
Dotation en capital 2003-7	599.760
Dotation en capital 2008	1.337.540
Dotation en capital 2009	3.808.740
Dotation en capital 2010	876.980
Dotation en capital 2011	715.800
Dotation en capital 2012	572.690
Dotation en capital 2013	859.570
Dotation en capital 2014	234.650
Dotation en capital 2015	920.570
Dotation en capital 2016	1.400.330
Dotation en capital 2017	*1.102.000*
Dotation en capital 2018	*295.000*
Dotation en capital 2019	*201.200*
Dotation en capital 2020	*86.700*
Dotation en capital 2021	*164.700*
Dotation en capital 2022	*279.200*
Total rubrique 74*	13.455.430

Ces montants sont neutralisés pour le calcul du résultat SEC, étant donné qu'il s'agit de transferts comptables et pas de réels encaissements.

La dotation en capital versée par la RW impacte en une fois le résultat SEC l'année où la SWCS la reçoit.

08.10.05 – Amortissement subside en capital : 4.634.900 €

Il s'agit de la reprise en produits financiers (rubrique 75* du compte de résultats) de l'amortissement des subsides en capitaux perçus dans le cadre :

- ✓ Du financement de l'activité hypothécaire pour la période de 1988 à 2002 : *4.629.800€*

Partie dotation en capital 1988-2002	
2022	4.629.800,00
2023	3.689.400,00
2024	2.842.800,00
2025	1.963.800,00
2026	891.500,00
2027	49.600,00

- ✓ De l'aménagement de la « Maison de l'Habitat Durable » au rez-de–chaussée du siège social de la Société : *5.100€*

08.10.07 – Transfert des subventions en compte de résultat : 3.490.900 €

Il s'agit de la comptabilisation en produits d'exploitations (rubrique 74* du compte de résultats) des différentes subventions perçues de la RW :

- ✓ La subvention perçue pour couvrir les frais de fonctionnement de la SWCS engendrés par la reprise des activités du FRCE : *35.000 €.* Cette subvention a été revue à la baisse, tenant compte de la diminution du nombre de prêts FRCE encore en portefeuille (durée maximale des prêts de 5 ans) ;
- ✓ La partie de la dotation en capital destinée à couvrir le montant des commissions versées aux guichets courtiers dans le cadre des crédits hypothécaires (0,8% du montant des prêts courtiers, y compris pour les PH écoréno). Hypothèse de 470 millions de production dont 33%[1] de prêts courtiers: *1.290.400 € ;*
- ✓ La subvention perçue pour couvrir les frais de fonctionnement liés à la gestion des PAT à 0% : 2*.165.500 €.* Pour rappel, cette subvention est actuellement calculée selon la formule suivante :

[400€ * prod année A] + [150€ * prod année A-1] +]150€ * prod année A-2] + [20€*encours en nbre de prêts]

Les périodes déterminant la production sont à cheval sur 2 années (couverture des périodes du 01/07/N à 30/06/N+1)[2].
La subvention allouée en 2022 couvrira donc la production de PAT pour la période 01/07/2021 au 30/06/2022.
Il est tenu compte d'un objectif de production de 2.200 dossiers en 2021, majoré de 10% chaque année, soit 2.670 dossiers en 2022, dont le montant moyen est fixé à 22.000 €. Partant de ces hypothèses, le nombre de dossiers attendus pour la période du 01/07/21 au 31/12/21 est estimé à 1.210 et le nombre de dossiers attendus pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022 est estimé à 1.335, soit un total de 2.545 dossiers.

Subvention frais de fonctionnement - PAT à 0% - période 01/07/2021-30/06/2022

	Début période considérée	*Fin période considérée*	nbre dossiers	coût	**Total année budgétaire**
Production Année A	*01-07-21*	*30-06-22*	2.545	**400 €**	1.018.000 €
Production Année A-1	*01-07-20*	*30-06-21*	2.427	**150 €**	364.050 €
Production Année A-2	*01-07-19*	*30-06-20*	2.425	**150 €**	363.750 €
Encours - situation au 30/06/2022			*20.983*	***20 €***	419.660 €
Total pour la période:					***2.165.460 €***
				Arrondi:	***2.165.500 €***

[1] Répartition courtiers/prêteurs observée à fin mars 2021
[2] Décision du Cabinet Energie, fin 2018

08.10.08 – Transfert des subventions en compte de résultat – Couverture des frais de fonctionnement du Locaprêt et intervention dans les défauts de paiement : 18.360 €

Tenant compte des hypothèses suivantes :

Nombre de dossiers octroyés en 2020	*53*	***206.640 €***
Estimation du nombre de dossiers 2021	*50*	***200.000 €***
Montant moyen estimé d'un prêt	*4.000 €*	
Durée du prêt	*36 mois*	
Calcul des frais de fonctionnement:		
Année de production (montant par dossier)	*340,00*	
Années suivantes s/Encours (montant par dossier)	*20,00*	
Défauts de paiements (NGW prévoyait 4% du montant)		

- ✓ L'intervention de la Région dans les frais de fonctionnement serait de 2.060 € pour l'année 2022
- ✓ L'intervention de la région dans les défauts de paiements des débiteurs est prévue à hauteur de 4% du montant prêté, soit 16.300€.

08.10.09 – Transfert des subventions en compte de résultat – Intervention de la Région dans les charges d'intérêt de financement du Locaprêt: 0,00 €

La note au Gouvernement wallon relative à la mise en place d'un prêt à taux zéro pour le paiement du loyer de citoyens en difficultés financières suite à la crise du Covid19 prévoyait que la SWCS devait financer la mesure via des emprunts bancaires, à charge de la Région d'intervenir pour couvrir les intérêts de ces emprunts. Le

Etant donné le faible montant à financer, la SWCS a pris l'option d'utiliser les émissions de billets de trésorerie pour le financement des Locaprêts. Les remboursements des clients serviront à rembourser le financement et aucune charge d'intérêts n'est réclamée à la Région, les taux sur les billets de trésorerie court terme étant négatifs.

08.10.10 – Transfert des subventions en compte de résultat – Couverture des frais de fonctionnement du prêt Garantie Locative : 376.000 €

Les hypothèses suivantes ont été retenue pour déterminer les différentes interventions régionales dans le cadre de la mesure « Garantie Locative ». Cette mesure est entrée en application le 3 mai 2021.

Estimation du nombre de dossiers 2021		*800*	***960.000 €***
Estimation du nombre de dossiers 2022		*3.600*	***4.320.000 €***
Montant moyen estimé d'un prêt		*1.200 €*	
Durée du prêt		*24 mois*	
Calcul des frais de fonctionnement:			
	Année de production:	*100,00*	par dossier
	Années suivantes s/Encours:	*20,00*	par dossier

Tenant compte de ces hypothèses, la subvention de fonctionnement à charge de la Région s'élèverait à 376.000€.

16.12 – Vente de biens non durables et de services (aux ménages) : 148.500 €

Sont comptabilisées sous cette rubrique les éventuelles récupérations de frais effectuées auprès des clients, tels que des honoraires d'avocats et huissiers, des frais postaux, les frais de dossiers pour les prêts gérés en direct par la SWCS, etc.

16.20 – Vente de biens non durables et de services (secteur des administrations publiques) : 665.000 €

Ce poste reprend les expertises réalisées par la SWCS et facturées aux guichets (le guichet perçoit les frais d'expertise du client et doit les rembourser à la SWCS quand il s'agit d'une expertise réalisée par les experts de la SWCS). Les expertises sont facturées à 260€. Estimation de 3.095 expertises à réaliser, déduction faite de la TVA qui devra être remboursée à l'administration fiscale.

Au niveau de la comptabilité générale, ces postes sont repris sous la rubrique 74* « Autres produits d'exploitation ».

26.10 – Perception d'intérêts (d'autres secteurs que celui des administrations publiques) : 29.101.000 €

Ce poste reprend :

- ✓ Les intérêts perçus des clients dans le cadre des crédits hypothécaires : *28.477.000 €*

  Il s'agit d'une estimation des flux d'intérêts à recevoir pour les crédits hypothécaires (dossiers courtiers), basée sur les éléments suivants :

  - Les flux d'intérêts à recevoir en 2022, sur base de la situation des prêts arrêtée au 31 mars 2021 ;
  - La projection des flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur le solde de la production 2021 (période d'avril à décembre), partant de l'hypothèse d'une production globale de 410 millions d'actes signés en 2021 dont 33% de dossiers courtiers. Les projections sont réalisées avec le même profil d'actif que celui observé sur les immatriculations au 31 mars 2021 et en tenant compte de la baisse du tarif appliquée au 3 mai 2021;
  - La projection des flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 470 millions d'€ (dont 33% de dossiers courtiers), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour le solde de la production 2021.

Libellé		Type d'actif	Intérêts 2022 - prêts à TAUX	
Intérêts 2022 - flux prêts clients avec taux - prod arrêtée au	31-03-2021	Prêts clients avec taux	26 055 000,00 €	
Intérêts 2022 - SOLDE production 2021		Prêts clients avec taux	1 470 000,00 €	
Intérêts 2022 - Production 2022		Prêts clients avec taux	951.500,00	**28 477 000,00 €**

- ✓ Les intérêts de retard et pénalités payées par les clients : *294.000 €.*

- ✓ Les indemnités de remploi perçues des clients dans le cadre des crédits hypothécaires : *330.000 €.* Hypothèse de 160 millions de remboursements anticipés en 2022, dont 25% relatifs à des dossiers courtiers, déduction faite des remises qui peuvent être accordées dans certains cas de remboursements anticipés.

Type d'actif	Montant RA	Taux moyen	IR (3 mois int s/ K rbsé)
Prêts clients	40.000.000,00 €	3,50%	**350 000,00 €**

26.20 – Perception d'intérêts (à l'intérieur du secteur des administrations publiques) : 46.709.000 €

Ce poste reprend :

- ✓ Les intérêts perçus des guichets dans le cadre des avances destinées à financer leur production de crédits hypothécaires : *46.079.000 €*

  Il s'agit d'une estimation des flux d'intérêts à recevoir pour les avances (dossiers prêteurs), basée sur les éléments suivants :

  - Les flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur les avances aux guichets, sur base de la situation arrêtée au 31 mars 2021 ;
  - La projection des flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur les avances aux guichets sur le solde de la production 2021 (période d'avril à décembre), partant de l'hypothèse d'une production globale de 410 millions d'actes signés en 2021. Les projections sont réalisées avec le même profil d'actif que celui observé sur les immatriculations au 31 mars 2021 et tiennent compte de la baisse de tarif appliquée au 3 mai 2021;
  - La projection des flux d'intérêts à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 470 millions d'€ (dont 67% de dossiers prêteurs), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour le solde de la production 2021.

Libellé		Type d'actif	Intérêts 2022 - avances à TAUX	
Intérêts 2022 - flux avances avec taux - prod arrêtée au	31-03-2021	Avances guichets avec taux	41 161 000,00 €	
Intérêts 2022 - SOLDE production 2021		Avances guichets avec taux	2 985 000,00 €	
Intérêts 2022 - Production 2022		Avances guichets avec taux	1.933.000,00	46 079 000,00 €

- ✓ Les indemnités de remploi perçues des clients dans le cadre des avances aux guichets : ***630.000€.*** Hypothèse de 160 millions de remboursements anticipés en 2022, dont 75% relatifs à des dossiers prêteurs. Suite à une décision du Conseil d'administration en juin 2015, l'indemnité de remploi comptabilisée pour le guichet avait été réduite à 60% de l'intérêt à payer sur le capital remboursé anticipativement.

Type d'actif	Montant RA	Taux moyen	IR (60% * 3 mois int s/ K rbsé)
Avances guichets	120.000.000,00 €	3,50%	630 000,00 €

38.50 – Autres transferts de revenus (en provenance des ménages) : 310.200 €

Il s'agit de la cotisation de solidarité prélevée au client lors de l'octroi d'un crédit. Cette cotisation correspond à 0,2% du montant prêté hors assurance vie. Elle est prélevée par la SWCS et reversée de manière trimestrielle à la RW afin d'alimenter le fonds de solidarité.

Partant d'une hypothèse de production de 470 millions d'€ dont 33% de dossiers courtiers, cela donne un montant estimé de *310.200€*.

46.10 – Transferts de revenus (en provenance du pouvoir institutionnel) : 4.308.860 €

46.10.06 – Frais de fonctionnement PAT 0% : 2.165.500 €

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux PAT. Voir supra, point 08.10.07.

46.10.07 – Couverture des frais de fonctionnement et des défauts de paiements du Locaprêt : 18.360€

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux Locaprêts. Voir supra, point 08.10.08.

46.10.08 – Couverture de la charge d'intérêts pour le financement du Locaprêt : 0,00€

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les charges d'intérêts liées au financement des Locaprêts. Voir supra, point 08.10.09.

46.10.09 – Couverture des frais de fonctionnement de la mesure « prêts garantie locative » : 376.000 €

Est reprise sous ce code la subvention attendue pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux prêts Garantie Locative. Voir supra, point 08.10.10.

TITRE II – RECETTES EN CAPITAL

66.11 – Transferts en capital (à l'intérieur d'un groupe institutionnel) : 40.181.560 €

66.11.02 – Subvention RW prêts 0% - Primes éco/réno : 16.607.000 €

Les projections ont été réalisées en fonction des statistiques observées et des hypothèses suivantes :

Statistiques observées et hypothèses retenues pour les primes		
Production prêts 0% (PAT + PH écoréno) 2020:		57.324.000
Objectif production prêts 0% 2021 (PAT + PHécoréno):		65.240.000
Objectif production prêts 0% 2022 (PAT + PHécoréno):		71.940.000
Montant moyen OBSERVE dossiers 0% 2020		19.990
Montant moyen PROJETE dossiers 0% 2021		20.580
Montant moyen PROJETE dossiers 0% 2022		20.580
Montant moyen de la prime en 2020		7.400
Montant moyen de la prime à appliquer pour 2021		7.400
Montant moyen de la prime à appliquer pour 2022		7.400
Hypothèse d'affectation des primes en RA selon l'année de signature du prêt:		
	année N:	25%
	année N+1 :	60%
	année N+2:	15%

Partant des éléments repris ci-dessus, on peut estimer la répartition des primes pour l'année 2022 comme suit :

	PAT & PHécoréno 2020	PAT & PHécoréno 2021	PAT & PHécoréno 2022	Montant affecté
affectation année 2022:	301	1.331	612	
Montant prime	7.400,00	7.400,00	7.400,00	
Montant total primes:	**2.228.436,00**	**9.852.359,94**	**4.526.024,97**	**16.607.000,00**

66.11.04 – Subvention RW – Dotation en capital : 23.037.400 €

Le montant prévu au budget pour l'année 2022 est de 23.037.400 €. Ce montant correspond à la dotation annuelle de 21.370.000 € (tenant compte d'un transfert partiel à la Communauté Germanophone) et du solde la

dotation complémentaire (1.667.400 €) destinée à combler les malis de dotation du passé, liés aux vagues de remboursements anticipés. Le Gouvernement s'est engagé à maintenir la dotation spéciale au budget régional, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des déficits à horizon 2022 :

Total cumulé à fin 2020	***-7.667.402,41***
Dotation 2021	*6.000.000,00*
Dotation 2022	*1.667.402,41*

66.11.05 – Subvention RW – reprise activités du FRCE : 537.160 €

La SWCS maintient l'intervention de la RW dans les frais de fonctionnement liés à la reprise des activités du FRCE. Ce poste couvre deux volets:

- ✓ Les frais de fonctionnement générés à la SWCS (suivi des dossiers, gestion du contentieux, accompagnement et suivi des EL, …): *35.000 €.* Ce montant est en diminution étant donné l'extinction naturelle des dossiers en portefeuille (durée maximale de 60 mois pour les prêts octroyés à l'époque par le FRCE) ;
- ✓ Les frais de fonctionnement des Entités Locales : *502.160 €.* Le mode de subventionnement des Entités locales a été établi dans la convention de collaboration qu'elles ont signée avec la SWCS et le Fonds du Logement en 2018, pour 2 années. La subvention comprend une partie fixe et une partie :
  - Un montant forfaitaire de 50.000€ / EL (avec un minimum de 47 dossiers) -> payable en année N
  - Un montant variable de 240€ / dossier / EL pour les 47 premiers dossiers-> payable en Année N
  - Un montant variable de 240€ / dossier / EL pour les dossiers au-delà des 47 premiers-> payable en Année N+1

Dans l'attente d'informations quant à la reconduction (ou non) de cette convention, nous avons gardé les mêmes hypothèses de travail.

Tenant compte des chiffres de production au 31/12/2020, le montant de la subvention à verser aux EL pour 2022 serait:

7 ENTITES LOCALES	par EL	Total
Partie Fixe 1 Année N	50.000,00	**350.000,00**
Partie Fixe 2 Année N (47 dossiers - 240€/dossier)	11.280,00	**78.960,00**
Partie variable - Solde année N-1		***73.200,00***
TOTAL BUDGET 2022		**502.160,00**

86.70 – Remboursements de crédits (par les entreprises) : 0 €

Ce poste reprend habituellement les intérêts perçus sur les swaps de taux d'intérêts. Etant donné les prévisions de taux euribor (< 12 ans) négatifs, il n'est rien prévu à ce poste pour l'année 2022.

87.20 – Remboursements de crédits (par les ménages) : 137.132.600 €

87.20.01 – Remboursement des crédits hypothécaires à taux par les clients : 95.791.000 €

Ce poste reprend :

- ✓ L'amortissement du capital des prêts aux particuliers (crédits hypothécaires) : *55.791.000 €*

  Il s'agit d'une estimation des flux de capital à recevoir pour les crédits hypothécaires (dossiers courtiers), basée sur les éléments suivants :

  - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur base de la situation des prêts arrêtée au 31 mars 2021 ;
  - La projection des flux de capital à recevoir sur le solde de la production 2021 (période d'avril à décembre), partant de l'hypothèse d'une production globale de 410 millions d'actes signés en 2021. Les projections sont réalisées avec le même profil d'actif que celui observé sur les immatriculations au 31 mars 2021 et de la baisse de tarif appliquée au 3 mai 2021;
  - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 470 millions d'€ (dont 33% de dossiers courtiers), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour le solde de la production 2021.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - prêts à TAUX	
Amort 2022 - flux prêts clients avec taux - prod arrêtée au	31-03-2021	Prêts clients avec taux	50.585.000,00	
Amort 2022 - SOLDE production 2021		Prêts clients avec taux	3.012.000,00	
Amort 2022 - Production 2022		Prêts clients avec taux	2.194.000,00	**55.791.000,00**

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés de prêts aux particuliers (estimation de 160 millions d'€ de RA dont 25 % pour les dossiers courtiers): *40.000.000€.*

87.20.02 – Remboursement des prêts à 0% par les clients : 39.446.000€

- ✓ Le remboursement en capital des prêts aux particuliers pour les prêts à 0% (PAT & PH écoréno): *36.946.000€*
  - La projection des flux de capital à recevoir sur base de la situation des PAT et PH écoréno arrêtée au 31 mars 2021 ;
  - La projection des flux de capital à recevoir sur le solde de la production 2021 (période d'avril à décembre), partant de l'hypothèse d'une production globale de 65 millions d'actes signés en 2021 ;
  - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 71,9 millions d'€ (dont 90% de dossiers courtiers PAT & PH écoréno), répartie de manière régulière sur les 12 mois.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - prêts 0%	
Amort 2022 - flux prêts clients 0% - Prod arrêtée au	31-03-2021	Prêts clients **0%** PAT & PHécoréno	29.977.000,00	
Amort 2022 - SOLDE production 2021		Prêts clients **0%** PAT & PHécoréno	4.163.000,00	
Amort 2022 - Production 2022		Prêts clients **0%** PAT & PHécoréno	2.806.000,00	**36.946.000,00**

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés de prêts aux particuliers à 0% : *2.500.000€*

87.20.03 – Remboursement des prêts à 0% (Locaprêt) par les clients : 135.600€

Partant des hypothèses suivantes :

Nombre de dossiers octroyés en 2020		*53*	***206.640 €***
Estimation du nombre de dossiers 2021		*50*	***200.000 €***
Montant moyen estimé d'un prêt		*4.000 €*	
Durée du prêt		*36 mois*	
Calcul des frais de fonctionnement			
	Année de production (montant par dossier)	*340,00*	
	Années suivantes s/Encours (montant par dossier)	*20,00*	
	Défauts de paiements (NGW prévoyait 4% du montant)		

Les échéances de remboursement attendues pour 2022 s'élèveraient à 135.600€.

87.20.04 – Remboursement des prêts à 0% (Garantie Locative) par les clients : 2.640.000 €

Partant des hypothèses suivantes :

Estimation du nombre de dossiers 2021		*800*	***960.000 €***
Estimation du nombre de dossiers 2022		*3.600*	***4.320.000 €***
Montant moyen estimé d'un prêt		*1.200 €*	
Durée du prêt		*24 mois*	
Calcul des frais de fonctionnement:			
	Année de production:	*100,00*	par dossier
	Années suivantes s/Encours:	*20,00*	par dossier

Le montant des remboursements attendus s'élève à 2.640.000€.

89.17 – Remboursement des crédits (par les autres unités publiques) : 213.913.100 €

89.17.01 – Remboursement des avances à taux par les guichets : 211.649.000 €

Ce poste reprend :

- ✓ Le remboursement en capital des avances aux guichets pour les crédits hypothécaires à taux: ***91.649.000 €***

  Il s'agit d'une estimation des flux de capital à recevoir pour les avances à taux, basée sur les éléments suivants :

  - La projection des flux de capital à recevoir sur base de la situation des avances arrêtée au 31 mars 2021 ;
  - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur le solde de la production 2021 (période d'avril à décembre), partant de l'hypothèse d'une production globale de 410 millions d'actes signés en 2021. Les projections sont réalisées avec le même profil d'actif que celui observé sur les immatriculations au 31 mars 2021 et tiennent compte de la baisse du tarif appliquée depuis le 3 mai 2021;
  - La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 470 millions d'€ (dont 67% de dossiers prêteurs), répartie de manière régulière sur les 12 mois et avec génération des intérêts le mois suivant la production. Utilisation du même profil que pour le solde de la production 2021.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - avances à TAUX	
Amort 2022 - flux avances avec taux - prod arrêtée au	31-03-2021	Avances guichets avec taux	81.079.000,00	
Amort 2022 - SOLDE production 2021		Avances guichets avec taux	6.116.000,00	
Amort 2022 - Production 2022		Avances guichets avec taux	4.454.000,00	91.649.000,00

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés des avances aux guichets (estimation de 160 millions d'€ de RA dont 75 % pour les dossiers prêteurs): ***120.000.000€.***

89.17.02 – Remboursement des avances à 0% par les guichets : 2.264.100 €

- Le remboursement en capital des avances aux guichets ayant financé les PH écoréno: ***1.764.100 €***
- La projection des flux de capital à recevoir sur base de la situation des avances pour PH écoréno arrêtée au 31 mars 2021 ;
- La projection des flux de capital à recevoir sur le solde de la production 2021 (période d'avril à décembre), partant de l'hypothèse d'une production globale de 65 millions d'actes signés en 2021;
- La projection des flux de capital à recevoir en 2022 sur la production 2022 : hypothèse d'une production globale de 71,9 millions d'€ (dont 10 % de dossiers prêteurs PH écoréno), répartie de manière régulière sur les 12 mois.

Libellé		Type d'actif	Capital 2022 - avances 0%	
Amort 2022 - flux avances 0% - Prod arrêtée au	31-03-2021	Avances Guichets 0% PH écoréno	1.465.100,00	
Amort 2022 - SOLDE production 2021		Avances Guichets 0% PH écoréno	179.000,00	
Amort 2022 - Production 2022		Avances Guichets 0% PH écoréno	120.000,00	1.764.100,00

- ✓ Une estimation du capital qui sera remboursé dans le cadre de remboursements anticipés des avances à 0% : ***500.000€***

TITRE III – PRODUITS D'EMPRUNTS

96.10 – Produits des emprunts en euros : 257.000.000 €

96.10.01 – Nouveaux emprunts garantis par la Région : 252.000.000 €

Ce poste reprend une estimation des emprunts à lever pour l'année 2022.

Partant de l'hypothèse de 470 millions d'actes signés, d'une dotation en capital inchangée à 21,37 millions d'€ et d'un montant de remboursements anticipés de 170 millions d'€, le montant de nouveaux emprunts nécessaire pour financer l'activité 2022 s'élèverait à 252 millions d'€.
L'évolution de la production et du calcul de la dotation détermineront le montant nécessaire.

96.10.02 – Nouveaux emprunts sans nouvelle garantie RW – Avances de la Communauté Germanophone : 5.000.000 €

Conformément à la convention conclue avec la Communauté Germanophone, cette dernière verse chaque année à la SWCS une avance de 5 millions d'€, qui permet à la SWCS d'octroyer des prêts (CH et Pat) sur le territoire de la Communauté Germanophone.

96.10.03 – Emprunts garantis par la Région – financement du Locaprêt : 0,00 €

La mesure Locaprêt prend fin au 30 juin 2021.

96.31 – Produits des emprunts à l'intérieur du secteur des administrations publiques en euros : 120.940.000 €

96.31.01 - Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts travaux à 0% (Energie & Rénovation) : 71.940.000 €

Ce poste reprend l'avance remboursable à verser par RW pour le financement des prêts à 0% octroyés dans le cadre des projets de rénovation et d'économies d'énergie. Ce montant tient compte d'une augmentation de l'objectif de production de 10% pour les prêts à 0%.

Année	PAT	PH écoréno	Total
2021	53.240.000 €	12.000.000 €	**65.240.000 €**
2022	58.740.000 €	13.200.000 €	**71.940.000 €**

96.31.02 – Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts Jeunes : 25.000.000 €

Sur base des statistiques observées à fin 2020 (18,24 millions de frais d'achat financés à %) et compte tenu des avances déjà perçues et pas totalement utilisées, nous pouvons estimer le montant nécessaire pour 2022 à 25 millions d'€.

96.31.03 – Avances 0% versées par la Région pour le financement des prêts Garantie Locative : 4.320.000 €

Objectif de production de 3.600 prêts d'un montant moyen de 1.200€, soit 4,32 millions d'€.

SWCS - BUDGET DES DEPENSES

Programme 01 – Fonctionnel

TITRE IER – DÉPENSES COURANTES

03.10 – Opérations internes diverses : CE=CL 952.800 €

Les opérations comptables reprises sous cette rubrique sont neutralisées lors du calcul du solde SEC car il s'agit principalement d'opérations de transfert entre compte (corrections, etc), n'engendrant pas de décaissement.

03.10.01 – Amortissements, réductions de valeur et provisions : CE=CL 698.600 €

Ce poste reprend l'estimation des amortissements qui devront être actés durant l'exercice 2022. Le montant a été calculé en tenant compte des investissements encore à réaliser en 2021 (situation arrêtée au 31 mars 2021), et des nouveaux investissements à prévoir en 2022.

03.10.02 – Charges diverses : CE=CL 254.200 €

Ce poste reprend essentiellement deux éléments :

- ✓ La prise en charge annuelle du différentiel d'actualisation acté lors de la reprise du portefeuille du Logis familial, conformément au tableau d'amortissement repris dans les règles d'évaluation: *110.000 €* ;
- ✓ La reprise annuelle du différentiel d'actualisation acté pour les réductions HT. Pour rappel, sous la mesure « HT », la RW versait en une fois le montant actualisé des réductions HT à valoir sur toute la période (8 ou 12ans selon le type de réduction). Le différentiel entre le montant théorique et le montant actualisé fait l'objet d'une reprise progressive en compte de résultat : *141.400 €.*

11.11 – Rémunérations du personnel : CE=CL=6.017.400 €

Ce poste, en augmentation par rapport au budget ajusté 2021, reprend l'ensemble des rémunérations, à savoir :

- ✓ Les rémunérations pour du personnel statutaire : *928.000 €*
- ✓ Les rémunérations pour du personnel contractuel : *4.970.000 €*
- ✓ Les rémunérations versées au personnel détaché : *75.400 €*
- ✓ Des indemnités de rupture : *25.000 €*
- ✓ Les rémunérations pour des étudiants : *19.000 €*

L'augmentation des rémunérations provient principalement des éléments suivants : l'augmentation des cotisations de Fonds de pension du personnel statutaire (52.5% en 2022 contre 50% en 2021), la prévision de deux remplacements (juriste et agent pour le service communication) au barème statutaire et la dérive barémique (passage d'échelons de certains agents dans leur échelle de traitement).

La diminution des rémunérations versées au personnel détaché provient d'une erreur lors de la réalisation du budget 2021 : le montant repris à l'époque comprenait les charges patronales, qui étaient déjà reprises sous le code 11.20.

11.12 – Autres éléments de la rémunération: CE=CL 450.500 €

11.12.01 – Pécule de vacances : CE=CL 410.500 €

Ce poste reprend une estimation du pécule de vacances calculée sur la base du personnel tel que considéré pour le calcul des rémunérations au poste 11.11. Par le passé ce montant était intégré aux rémunérations. La comptabilité SEC nécessite que ce poste soit désormais isolé des rémunérations.

11.12.02 – Intervention dans les abonnements transports publics : CE=CL 40.000 €

Il s'agit de l'intervention de la SWCS dans le coût des abonnements des agents aux transports publics. Ce montant reste constant d'une année à l'autre.

11.20 – Cotisations et charges sociales : CE=CL 2.017.000 €

Comme c'est le cas pour le pécule de vacances, les cotisations et charges sociales font l'objet d'une rubrique séparée des rémunérations. Le montant a été revue légèrement à la hausse par rapport à 2021.

11.40 – Salaire en nature : CE=CL 224.250€

11.40.01 – Frais divers de personnel – Lunch pass : CE=CL 145.250 €

Ce poste correspond à la quote-part des lunch pass à charge de la SWCS (qui s'élève à 5,36€/lunch pass).

11.40.02 – Frais divers de personnel : CE=CL 79.000€

Ce poste reprend les frais divers tels que le mise à disposition de boissons au personnel, la réception organisée à l'occasion du Nouvel An, les aménagements à effectuer dans le cadre du « Plan bien-être », les fleurs et cadeaux offerts pour des occasions particulières (naissance, décès…), déduction faite des avantages de toute nature calculés pour les agents disposant d'un abonnement de téléphone, d'un ordinateur…
L'augmentation de ce poste est due principalement à l'intégration des dépenses liées à l'indemnité de télé travail octroyée aux membres du personnel de la SWCS. Initialement, ces dépenses étaient affectées au code Sec 12.11.

12.11 – Frais généraux de fonctionnement (secteurs autres que les administrations publiques) : CE=4.581.100 € /CL=3.436.030 €

12.11.01 – Frais courants sur immeubles destinés à la vente : CE=CL 20.000 €

Ce poste reprend les frais engendrés par les immeubles destinés à la vente, tels que les frais de gaz, d'eau, d'électricité…

12.11.02 – Frais de personnel : CE=390.900 € / CL=424.400 €

Ce poste est composé de différents éléments :

- ✓ *Les assurances pour le personnel - 33.500 € :* il s'agit des assurances contractées pour le personnel, telles que l'assurance Responsabilité civile et protection juridique, l'assurance accidents (accidents de travail ou sur le chemin du travail), l'omnium mission pour le personnel utilisant son véhicule privé lors de missions…

  Un marché public pour les assurances a été lancé fin de l'année 2020, l'engagement budgétaire a donc eu lieu en 2020.

Code SEC	Libellé	Montant attribué 2020	Prévisions de Liquidations 2021	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)	Prévisions de Liquidations 2023	Prévisions de Liquidations 2024
12.11	**12.11.02 - Frais de personnel - Assurances**	**134.000,00**	**33.500,00**	**0,00**	**33.500,00**	**33.500,00**	**33.500,00**
	Assur. RC Générale et Protection juridique	*11.000,00*	*2.750,00*	*0,00*	*2.750,00*	*2.750,00*	*2.750,00*
	Assur. Accidents	*104.000,00*	*26.000,00*	*0,00*	*26.000,00*	*26.000,00*	*26.000,00*
	Assur. Omnium missions de service	*19.000,00*	*4.750,00*	*0,00*	*4.750,00*	*4.750,00*	*4.750,00*

- ✓ *Les frais de formation et de coaching - 245.500 €* : ce poste reprend tant les formations à destination du personnel de la SWCS, que celui du personnel des guichets (notamment le volet lié aux obligations par rapport à la FSMA) et des administrateurs.
- ✓ *Les frais de « gestion » - 12.400 €* : il s'agit principalement des frais liés à la gestion du logiciel de paie Ulis ainsi que du coût de gestion des lunch pass ;
- ✓ *Les frais de déplacement du personnel - 121.000 €* : ce poste reprend principalement le coût des déplacements (en véhicule personnel et en transport en commun) des membres du personnel dans le cadre de leurs missions. Sont également repris sous ce poste les frais de séjour ;
- ✓ *Les frais de personnel mis à disposition - 7.000 €*: montant inchangé par rapport à 2021, pour faire appel au conseiller externe en prévention.

12.11.03 – Rétribution de tiers : CE=3.073.200 € / CL=1.542.030 €

Ce poste est composé de différents éléments :

- ✓ *Les assurances - 43.830 €* : il s'agit ici des assurances qui ne sont pas destinées au personnel mais plutôt aux immobilisés et au « métier » de la SWCS. Sont ainsi reprises sous cette rubrique, les assurances pour les immeubles (siège social et immeubles destinés à la vente), pour le matériel informatique, pour le matériel utilisé lors des événements du type « foires et salons ». Ce poste reprend également les assurances plus spécifiques, comme l'assurance contre la cyber criminalité et l'assurance destinée à couvrir le défaut de paiement des primes d'assurances incendie du propriétaire du bien, visant ainsi à préserver la garantie hypothécaire de la SWCS.

  Le renouvellement de certaines polices avaient fait l'objet d'un marché public fin 2020. Toutefois, une série de lots prévus dans le marché n'ont pas pu être attribués, faute d'offre. Dès lors, plusieurs marchés sont relancés en 2021.

Code SEC	Libellé	MP à renouveler 2021	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)	Prévisions de Liquidations 2023	Prévisions de Liquidations 2024	Prévisions de Liquidations 2025
12.11	**12.11.03 - Rétribution de tiers - Assurances**	**175.500,00**	**0,00**	**43.830,00**	**43.830,00**	**43.830,00**	**43.830,00**
	Assur Cyber-risques	*62.000,00*	*0,00*	*15.500,00*	*15.500,00*	*15.500,00*	*15.500,00*
	Assur Tous Risques Chantiers	*37.000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Assur. Tous risques sauf - patrimoine immobilier	*8.500,00*	*0,00*	*2.830,00*	*2.830,00*	*2.830,00*	*2.830,00*
	Assur. Tous risques sauf - risques électroniques	*10.000,00*	*0,00*	*3.330,00*	*3.330,00*	*3.330,00*	*3.330,00*
	Assur. Périls nommés des biens hypothéqués	*0,00*	*0,00*	*2.830,00*	*2.830,00*	*2.830,00*	*2.830,00*
	Assur RC prof des intermédiaires de crédit (guichets)	*56.000,00*	*0,00*	*18.670,00*	*18.670,00*	*18.670,00*	*18.670,00*
	Assur RC professionnelle de la SWCS - intermediaire assurances	*2.000,00*	*0,00*	*670,00*	*670,00*	*670,00*	*670,00*

- ✓ *Les cotisations - 52.500 €* : il s'agit ici des cotisations versées au service social de la RW et au service de prévention (médecine du travail). Ces cotisations concernent le personnel et sont donc comptabilisées à la rubrique 62* du compte de résultats.
- ✓ *Les honoraires pour consultants CE=2.972.000 € /CL=1.362.000 €* : ce poste reprend différents éléments dont principalement :
  - Consultations juridiques et financières : *30.000 €* prévus pour des consultations d'avocats dans différentes matières (RGPD, avis en marché public, consultations en droit social, fiscal, ...);
  - Consultations en ressources humaines : *20.000 €* prévus si la SWCS a besoin de consultants dans le domaine des ressources humaines, notamment dans le cadre de séminaires stratégiques, de formations en management ou pour remettre des avais juridiques…
  - Consultations en informatique: *232.000 €* prévus pour des projets de développement en interne, pour de la consultance en recrutement, des consultations en sécurité de l'information…
  - Consultations pour projets divers : *150.000€* prévus pour faire face à des besoins ponctuels de consultance, dans le cadre de projets qui pourraient être menés par la SWCS*;*
  - Les honoraires d'avocats et huissiers pour les dossiers en contentieux *: 205.000 €*. Le marché public d'avocats a été renouvelé en 2019. En ce qui concerne les huissiers, ils font partie des exclusions à la règlementation sur les marchés publics. La SWCS n'a donc pas fait un marché sur 4 ans, mais prévoit, chaque année, un engagement budgétaire. Au regard de la situation au 31 décembre 2021, le montant prévu pour 2022 a été maintenu à *120.000 € :*

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	**12.11.03 Rétribution de tiers - Avocats & huiss**	**171.234,34**	**171.558,01**	**120.000,00**	**205.000,00**	**86.558,01**	**120.000,00**	**205.000,00**
	Rétribution de tiers - Avocats (contentieux)	*91.724,89*	*171.558,01*	*0,00*	*85.000,00*	*86.558,01*	*0,00*	*85.000,00*
	Rétribution de tiers - Huissiers	*79.509,45*	*0,00*	*120.000,00*	*120.000,00*	*0,00*	*120.000,00*	*120.000,00*

  - Les honoraires des réviseurs : *20.000 €*. Le marché public pour les réviseurs a été attribué en 2020, pour une durée de 3 ans. Le montant à liquider en 2022 est de *20.000 €*.

Code SEC	Libellé	exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11.03	**12.11.03 - Rétribution de tiers - Honoraires réviseurs**	**19.057,50**	**60.500,00**	**0,00**	**20.000,00**	**40.500,00**	**0,00**	**20.000,00**
	MP 2017 (MP 17005)	*9.377,50*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*		
	MP 2020 (MP 20001)	*9.680,00*	*60.500,00*	*0,00*	*20.000,00*	*40.500,00*	*0,00*	*20.000,00*

- Un montant de *300.000 €* a été engagé en 2021 pour mener un marché public sur 4 ans, visant à désigner des architectes pour réaliser des expertises pour la SWCS ; *100.000 €* devraient être liquidés en 2022.
  Par ailleurs, il est prévu de lancer un marché cadre sur 4 ans visant à désigner des auditeurs logement, qui travailleraient pour la SWCS. Ces auditeurs interviendraient dans le cadre de dossiers visant un public précarisé. Des contacts sont en cours avec la BEI pour bénéficier de fonds européens dans le cadre de ce projet. Le montant du marché cadre est estimé à 2,4 millions d'€.

Code SEC	Libellé	exécuté 2020	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11.03	**12.11.03 - Rétribution de tiers - Honoraires consultants - Expertises / Audit**	**27.830,00**	**300.000,00**	**75.000,00**	**225.000,00**	**2.420.000,00**	**705.000,00**
	FA 2020 - Expert architecte	*27.830,00*	*300.000,00*	*75.000,00*	*225.000,00*	*0,00*	*100.000,00*
	MP Auditeurs logement	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*2.420.000,00*	*605.000,00*

✓ *Les redevances et cotisations (CE=48.700 €/CL=83.700€) :* il s'agit ici des redevances et cotisations payées pour l'accès aux consultations BNB, les cotisations à verser à la FSMA, à Accesso, l'utilisation du logiciel de paiement Isabel, les cotisations aux groupements professionnels.

Cette rubrique reprend également l'abonnement à la plateforme internet « Insito » pour la gestion de l'ALM, dont le marché public a été renouvelé en avril 2021.

Code SEC	Libellé	exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	**12.11.03 - Abonnement - Outil de gestion ALM**	**32.670,00**	**0,00**	**140.000,00**	**35.000,00**	**105.000,00**	**0,00**	**35.000,00**
	MP 2017	32.670,00	*0,00*			*0,00*		*0,00*
	MP 2021 - attribué en 04/2021	*0,00*	*0,00*	*140.000,00*	*35.000,00*	*105.000,00*	*0,00*	*35.000,00*

12.11.04 – Communication et relations publiques : CE=180.000 € / CL=222.500 €

Ce poste reprend différents éléments, dont les principaux sont :

- ✓ Les abonnements aux journaux, les abonnements en ligne, l'achat de manuels… : *25.000 €* ;
- ✓ Les publications légales (moniteur, offres d'emploi…) : *5.000 €* ;
- ✓ Les campagnes promotionnelles : *50.000 €*;
- ✓ Les participations aux foires et salons : *30.000 €* ;
- ✓ Les supports d'information (prospectus, affiches…) : *31.250 €*
- ✓ Les kits à destination des emprunteurs : *11.250 €*
- ✓ La communication externe : un montant de *20.000 €* est prévu pour d'éventuels projets spécifiques
- ✓ L'assistance à la définition de la stratégie de communication de la SWCS : 25.000€ ;
- ✓ Le rapport d'activité et les supports de communication interne : 25.000€

12.11.05 – Fournitures faites à l'entreprise : CE=CL 211.900 €

Ce poste reprend les dépenses relatives à l'utilisation de l'énergie 'eau, gaz, électricité, carburant voitures. Sont également repris sous cette rubrique l'achat de fournitures de bureau (petit matériel non amortissable, y compris informatiques) et les frais d'expédition.

12.11.06 – Charges locatives et entretien : CE=275.900 € / CL=453.000 €

Il s'agit des dépenses liées à :

- ✓ L'entretien et les réparations à prévoir pour le bâtiment :

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	TOTAL ENGAGE	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	**12.11.06 Charges locatives & entretien immeuble Ecluse**	**151.436,23**	***628.000,00***	**433.249,53**	**100.000,00**	**237.100,00**	**296.149,53**	**100.000,00**	**237.100,00**
	MP nettoyage locaux	*73.341,37*	***388.000,00***	*314.658,63*	*0,00*	*97.100,00*	*217.558,63*	*0,00*	*97.100,00*
	MP pour services d'entretien du bâtiment	*29.742,28*	***110.000,00***	*80.257,72*	*0,00*	*27.500,00*	*52.757,72*	*0,00*	*27.500,00*
	Autres	*36.685,76*	***80.000,00***	*0,00*	*100.000,00*	*100.000,00*	*0,00*	*100.000,00*	*100.000,00*
	MP service de gardiennage	*11.666,82*	***50.000,00***	*38.333,18*	*0,00*	*12.500,00*	*25.833,18*	*0,00*	*12.500,00*
	Autres	*0,00*	***0,00***	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

- ✓ L'entretien du matériel ;
- ✓ La location de matériel et de véhicules (leasing, photocopieuses, machines à café…) :

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	Encours < 2021	INI 2021 (CE)	INI 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
12.11	**12.11.10 - Location matériel et véhicules**	**54.869,48**	**99.199,62**	**44.000,00**	**84.000,00**	**59.199,62**	**44.000,00**	**84.000,00**
	Leasing voitures	*34.410,84*	*99.199,62*	*0,00*	*40.000,00*	*59.199,62*	*0,00*	*40.000,00*
	Location autres	*20.458,64*	*0,00*	*44.000,00*	*44.000,00*	*0,00*	*44.000,00*	*44.000,00*

- ✓ Les prestations liées au gardiennage, à l'évacuation des déchets, l'entretien des extincteurs ;

12.11.07 – Autres fournitures et services : CE=284.200 € / CL=407.700 €

Ce poste reprend principalement :

- ✓ La maintenance informatique-logiciels CE=217.100 €/CL=340.600 € : ce poste regroupe les renouvellements de licences informatiques annuelles (Adobe, …), la maintenance des logiciels informatiques (Sofia, Accon, Harmoni.e, 3P, Sage, …), l'hébergement des back up dans un data center…
- ✓ La maintenance informatique-matériel CE=CL 8.000 € : concerne le matériel hardware et les scanners

- ✓ Le coût des abonnements téléphoniques et frais liés au call center : *29.700 € ;*

- ✓ La maintenance de l'applicatif Ulis pour le service des ressources humaines : *20.000 € ;*
- ✓ Le coût de la maintenance et des accès internet : *9.400 €*

12.11.08 – Frais de représentation et d'accueil des tiers : CE=CL 30.500 €

Ce poste reprend essentiellement les dépenses de catering générées lors des réunions et de l'accueil des tiers, principalement les réunions en plénière avec les guichets.

12.11.09 – Autres charges d'exploitation : CE=CL 3.000 €

Ce poste reprend des frais divers tels que les allocations versées aux agents pour l'achat d'un téléphone portable. Cela fait suite à la décision du Comité de direction de ne plus fournir de téléphone aux agents (personnel d'encadrement, experts…) mais de leur donner une allocation destinée à acheter eux-mêmes leur téléphone. Cette allocation est limitée à 200 € valable pour une durée de 3 ans.

12.11.10 – Autres charges financières : CE=CL 29.000 €

Ce poste concerne les commissions sur émissions de billets de trésorerie et divers frais bancaires : *29.000 €*

La diminution de ce poste par rapport à 2021 est due au transfert des dépenses liées au leasing des véhicules au poste 12.11.05, suite à la recommandation faite par les réviseurs dans le cadre de la clôture des comptes 2020.

12.11.11 – Récupération de frais généraux : CE=CL -15.000€

Ce poste reprend les récupérations de frais généraux (ex : récupération de trop payés, …).

12.11.12 – Frais administrateurs et commissaires : CE=97.500€ / CL=107.000€

Il s'agit des jetons de présence et frais de déplacement à verser aux administrateurs et commissaires.

Ce poste reprend également le montant de la cotisation Inasti ainsi que la prime d'assurance RC Dirigeants. Le marché public pour cette police d'assurance a été attribué fin 2020.

Code SEC	Libellé	Montant attribué 2020	Prévisions de Liquidations 2021	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)	Prévisions de Liquidations 2023	Prévisions de Liquidations 2024
12.11	**12.11.12 - Assurances Dirigeants et mandataires sociaux**	**38.000,00**	**9.500,00**	**0,00**	**9.500,00**	**9.500,00**	**9.500,00**
	Assur. RC Dirigeants	*38.000,00*	*9.500,00*	*0,00*	*9.500,00*	*9.500,00*	*9.500,00*

12.12 – Locations de bâtiments : CE=31.500 € / CL=71.500 €

Le début des travaux du nouveau bâtiment rendra inaccessible une partie du bâtiment actuel en fin d'année 2021. Il y a donc lieu de prévoir la location d'espaces de réunions 2 (estimation à 6.500€), d'espace de stockage pour les archives papier stockés actuellement à la cave (estimation à 20.000€) ainsi que des espaces de stockage pour les différentes fournitures (estimation à 5.000€). L'engagement de ces dépenses a été prévue à l'ajusté 2021.

Par ailleurs, ce poste reprend également la location de places de parking pour le personnel, cette dépense est estimée à 40.000€.

12.50 – Impôts : CE=CL 161.400€

12.50.01 – Charges fiscales d'exploitation : CE=CL 51.000€

Ce poste reprend le montant des précomptes payés sur les bâtiments (siège social et immeubles en stock)

12.50.02 – Impôts : CE=CL 110.400€

Il s'agit de la charge fiscale estimée pour 2022.

TITRE II – DÉPENSES EN CAPITAL

71.32 – Achat de bâtiments existants : CE=300.000 € / CL=300.000 €

Ce poste reprend les éventuelles dépenses à prévoir dans le cadre de travaux d'aménagements du bâtiment actuel qui pourraient être réalisés conjointement aux travaux de construction du nouveau bâtiment. Il s'agit des investissements comptabilisés sous la rubrique 22* à l'actif du bilan.

72.00 – Construction de bâtiments/projets informatiques en cours : CE=136.000 € / CL=2.815.000 €

Ce poste reprend d'une part, les investissements à réaliser dans le cadre de la construction sur le terrain « Dupuis » jouxtant le siège social de la SWCS. Il s'agit d'un engagement de 2018. Les prévisions de liquidations sont revues en fonction de l'état d'avancement du projet. Un montant de 2.715.000 € est prévu pour 2022.

Code SEC	Libellé	TOTAL ENGAGE	Exécuté 2020	Encours < 2021	AJU 2021 (CE)	AJU 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
72.00	72.00.01 - Immobilisations en cours - Construction terrain	8.823.000,00	281.210,53	8.421.193,61	0,00	357.500,00	8.063.693,61	0,00	2.715.000,00
	Frais annexes - Frais architectes, ingénieurs,…	*877.800,00*	*235.539,65*	*521.664,49*	*0,00*	*250.000,00*	*271.664,49*	*0,00*	*500.000,00*
	Frais annexes - Coordinateur chantier…	*60.500,00*	*0,00*	*60.500,00*	*0,00*	*7.500,00*	*53.000,00*	*0,00*	*15.000,00*
	Convention Igretec (assistance maître d'ouvrage)	*447.700,00*	*45.670,88*	*402.029,12*	*0,00*	*100.000,00*	*302.029,12*	*0,00*	*200.000,00*
	Travaux de construction	*7.437.000,00*	*0,00*	*7.437.000,00*	*0,00*	*0,00*	*7.437.000,00*	*0,00*	*2.000.000,00*

Ce poste correspond aux « immobilisations en cours » comptabilisées à la rubrique 27* de l'actif du bilan.

Les frais annexes au bâtiment (frais d'architectes, assistance à maîtrise d'ouvrage…) repris précédemment sous le code SEC 12.11 sont également repris au niveau des immobilisations.

Les travaux ne commenceront pas avant la fin de l'année 2021, il est donc proposé de reporter les montants prévus au niveau des crédits de liquidation aux années ultérieures.

D'autre part, les développement d'outils informatiques non encore opérationnels sont désormais comptabilisé sous cette rubrique, suite à la recommandation faite par les réviseurs lors de la clôture des comptes 2020. C'est le cas notamment du projet Square 2, pour lequel des développements devront encore avoir lieu.

74.10 – Achat de matériel roulant : 0 €

Il n'est prévu aucun achat de matériel roulant, étant donné que la SWCS a recours à un marché de leasing en cas de besoin de véhicule.

74.22 – Achat d'autre matériel : CE=502.000 € / CL=90.000 €

Ce poste reprend les investissements en mobilier et matériel, tels que repris à la rubrique 24* de l'actif du bilan.
Prévision d'un premier marché cadre pour l'achat de matériel (aménagement des coins cuisine notamment) et de mobilier pour équiper le nouveau bâtiment, commande prévue en 2022 pour une livraison en 2023 : 412.000 €.

74.40 – Achat de biens incorporels : CE=469.100 € / CL=333.100 €

Ce poste reprend les investissements en logiciels informatiques, tels que comptabilisés à la rubrique 21* de l'actif du bilan.

Code SEC	Libellé	Exécuté 2020	Encours < 2021	AJU 2021 (CE)	AJU 2021 (CL)	Encours < 2022	INI 2022 (CE)	INI 2022 (CL)
74.40	**74.40.01 - Immobilisations incorporelles - acquisition**	**241.886,84**	**1.191.728,68**	**206.100,00**	**519.100,00**	**878.728,68**	**469.100,00**	**333.100,00**
	Sofia 2	*97.973,70*	*945.202,30*	*0,00*	*165.000,00*	*780.202,30*	*0,00*	*165.000,00*
	Papyrus 2	*43.616,66*	*159.383,34*	*0,00*	*121.000,00*	*38.383,34*	*0,00*	*0,00*
	Logiciel comptable (MP à prévoir 2022)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*200.000,00*	*40.000,00*
	Autres licences (logiciel classification documents, Owncloud..)	*6.105,61*	*-4.111,92*	*6.100,00*	*8.100,00*	*-6.111,92*	*7.100,00*	*7.100,00*
	MP Licence Microsoft		*0,00*	*140.000,00*	*140.000,00*	*0,00*	*242.000,00*	*81.000,00*
	MP Logiciel comptable	*57.293,13*	*69.706,87*	*0,00*	*20.000,00*	*49.706,87*	*0,00*	*20.000,00*
	MP sharepoint (intranet SWCS)	*0,00*	*1.548,09*	*60.000,00*	*60.000,00*	*1.548,09*	*0,00*	*0,00*
	MP Licences exchange	*0,00*	*20.000,00*	*0,00*	*5.000,00*	*15.000,00*	*0,00*	*0,00*
	AppiCrédit	*36.897,74*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*20.000,00*	*20.000,00*

Il s'agit donc des licences d'utilisation des logiciels suivants :

- ✓ Le logiciel de gestion des prêts et avances (Sofia2) dont le marché a été renouvelé en 2018. Un avenant a été signé en 2020 et le montant engagé a donc été ajusté ;
- ✓ Les licences d'utilisation de Microsoft, pour lesquelles le marché public devra être renouvelé en 2022. Le montant prévu en engagements s'élève à *242.000 € ;*
- ✓ Les licences d'utilisation du logiciel comptable actuel : *20.000€.* Par ailleurs un nouveau marché pour un logiciel comptable devra être lancé dans le courant de l'année 2022. Le montant est estimé à 200.000€ ;
- ✓ Autre licences (Owncloud, vulnérabilité, Appicrédit ...) : *27.100 €*

75.00 – Constitution de stocks : CE=CL 300.000 €

Ce poste reprend les variations du stock de biens destinés à la vente.

La SWCS prévoit un budget pour la participation aux ventes publiques dans le cadre de dossiers de prêts de la SWCS ou des guichets.

Programme 02 - Opérationnel

TITRE IER – DÉPENSES COURANTES

03.10 – Opérations internes diverses : CE=CL 177.600 €

03.10.03 – Réductions de valeur sur créances : 147.600 €

Ce poste reprend les écritures comptables de réductions de valeur et reprises de réductions de valeur sur les créances (hypothécaires ou douteuses). Cette rubrique reprend également, en diminution du montant acté en réduction de valeur, la couverture prévue dans le cadre de la dotation en capital et destinée à limiter les pertes sur le portefeuille. Il s'agit globalement des écritures comptabilisées aux rubriques 633* et 634* du compte de résultat.

03.10.04 – Charges diverses : 30.000 €

Ce poste reprend principalement les corrections de dossiers de prêts (charges exceptionnelles) comptabilisées à la rubrique 66* « charges exceptionnelles » du compte de résultat.

12.21 – Frais généraux de fonctionnement (à l'intérieur du secteur des administrations publiques) : CE=CL 1.798.500€

12.21.01 – Commissions versées aux guichets courtiers (CH) : 1.290.400 €

Ce poste reprend les commissions à verser aux guichets courtiers dans le cadre des dossiers de crédits hypothécaires. Le montant estimé est calculé sur la base d'une hypothèse de 470 millions d'actes signés dont 33% de courtier (155,1 millions d'€) rémunérés à 0,8% du montant prêté.

12.21.02 – Commissions versées aux guichets courtiers (PAT) : 672.800 €

Ce poste reprend les commissions à verser aux guichets courtiers dans le cadre des dossiers PAT. Le montant estimé est calculé sur la base d'une hypothèse de 2.670 dossiers à 240 € de commission par dossier.

Est également reprise sous cette rubrique l'intervention de la SWCS dans le coût de fonctionnement lié à la réalisation des rapports financiers à destination de la CIF dans le cadre des décrets WBFin (1440€ / guichet : 32.000€)

21.10 – Intérêts de la dette publique en euros : CE=CL 68.662.650 €

21.10.01 – Intérêts de la dette servant à financer l'activité hypothécaire : 68.662.650 €

Il s'agit ici des intérêts à payer sur les financements (emprunts et billets de trésorerie).
Ce montant correspond au cumul des flux suivants :

- ✓ Intérêts projetés pour 2022 sur les emprunts et billets de trésorerie (court et long terme) en cours au 31 mars 2021 ;
- ✓ Intérêts projetés pour 2022 sur un emprunt de 30 millions d'€ en 20 ans (0.56%), un emprunt de 127 millions d'€ en 25 ans (0.82%) et un emprunt de 23 millions (hypothèse d'un taux de 0,9% et d'une durée de 25 ans) ;
- ✓ Intérêts projetés pour 2022 sur un emprunt de 252 millions d'€ destiné à financer l'activité 2022 (hypothèse d'un taux de 1,5% et d'une durée de 25 ans) ;

41.10 – Transferts de revenus au pouvoir institutionnel : CE=CL 310.200 €

41.10.01 – Cotisation de solidarité (GBFI) à verser à la Région: 310.200 €

Ce poste reprend le montant estimé des cotisations de solidarité prélevées sur les montants prêtés aux clients et qui doivent être versées à la RW pour alimenter le Fonds de garantie. Montant calculé sur la base de 155,1 millions d'€ de dossiers courtiers dont 0,2% de cotisation de solidarité.

TITRE II – DÉPENSES EN CAPITAL

51.21 – Autres transferts en capital (aux entreprises publiques) : CE=CL 502.160 €

Il s'agit des subventions de fonctionnement à destination des Entités Locales. Comme expliqué ci-dessus (point 66.11.05).

53.20 – Autres transferts en capital (aux ménages) : CE=CL 18.295.500 €

53.20.01 – Réductions de mensualités (HT) octroyées aux clients : 1.688.500 €

Ce poste reprend les réductions de mensualités octroyées aux clients dans le cadre de la mesure Habitat pour Tous. Cette mesure s'est terminée en 2016 et a été remplacée par l'accesspack.

53.20.02 – Primes et subsides éco/réno affectés en RA : 16.607.000 €

Ce poste reprend une estimation des primes éco/réno à affecter en remboursement des prêts.

Voir supra, point 66.11.02

81.70 – Autres produits financiers : CE=CL 12.330.800 €

Les intérêts payés sur les swaps sont repris sous cette rubrique. Ce montant, repris sous la rubrique 60* en comptabilité générale, est neutralisé dans le calcul du solde SEC.

Ce montant a été déterminé sur la base des flux à payer en 2022 sur les swaps en cours au 31 mars 2021.

83.00 – Octroi de crédits (aux ménages) : CE=CL 224.570.000 €

83.00.01 – Libération des prêts (à taux) aux clients : 155.100.000 €

Ce poste reprend l'estimation des sommes à libérer aux clients particuliers dans le cadre des crédits hypothécaires. Le montant est basé sur une hypothèse de 470 millions de production dont 33% de dossiers courtiers.

83.00.02 – Libération des prêts (0% - Energie) aux clients : 65.150.000 €

Ce poste reprend l'estimation des sommes à libérer aux clients particuliers dans le cadre des prêts à 0% (PAT & PH écoréno) : estimation d'une production totale de 71.9 millions d'euros dont 90% en courtier

83.00.04 – Libération des prêts (0% - garantie Locative) aux clients : 4.320.000 €

Estimation d'une production de 3.600 dossiers d'un montant moyen de 1.200€

85.11 – Octroi de crédits (au pouvoir institutionnel) : CE= CL= 52.601.800 €

85.11.01 – Remboursement de l'avance à 0% pour les prêts énergie : 39.825.800 €

Il s'agit de l'estimation de la tranche à rembourser en 2022 sur le montant total des avances à 0% octroyées par la RW. Ce remboursement tient compte des montants facturés aux clients en 2021 et des remboursements anticipés affectés en 2021, conformément à la convention d'avance.

Estimation Montant à rembourser à RW - avances 0%	2022
Échéances 2021 à recevoir sur prêts 0% - Prod arrêtée au 31/03/21	34 304 000,00 €
Échéances 2021 à recevoir sur prêts 0% - prod 04/2021-12/2021	1 484 700,00 €
Échéances 2021 à recevoir sur avances 0% - 31/03/21	1 473 400,00 €
Échéances 2021 à recevoir sur avances 0% - prod 04/2021-12/2021	63 700,00 €
Estimation des RA 2021 sur prêts 0%:	2 000 000,00 €
Estimation des RA 2021 sur avances 0%:	500 000,00 €
	39 825 800,00 €

85.11.02 – Remboursement de l'avance à 0% pour la mesure prêts Jeunes : 2.852.000 €

Il s'agit de l'estimation de la tranche à rembourser en 2022 sur les avances versées par la RW. Ces avances sont amorties en 25 ans et font l'objet d'un remboursement dès l'année suivant le versement par la Région.

La SWCS a reçu une avance de 20 millions d'€ en 2019 et une avance de 16,9 millions d'€ en 2020. L'avance 2021 s'élève à 34,4 millions d'€.

Estimation Montant à rembourser à RW - Avances 0% PJ	2022
Échéances 2022 de l'avance 2019 (20 millions d'€)	800 000,00 €
Échéances 2022 de l'avance 2020 (16,9 millions d'€)	676 000,00 €
Échéances 2022 de l'avance 2021 (34,4 millions d'€)	1 376 000,00 €
	2 852 000,00 €

85.11.03 – Remboursement de l'avance à 0% pour la mesure prêts Garantie locative : 2.640.000 €

Partant d'une estimation de 800 dossiers en 2021 et 3.600 dossiers en 2022 d'un montant moyen de 1.200€, cela représente une avance totale de 5,3 millions d'€ remboursable en 2 ans, soit 2,6 millions d'€.

85.17 – Octroi de crédits (aux autres unités publiques) : CE=CL 321.690.000 €

85.17.01 – Libérations d'avances à taux aux guichets : 314.900.000 €

Il s'agit des avances octroyées aux guichets pour le financement des crédits hypothécaires lorsqu'ils sont prêteurs. Le montant est basé sur une hypothèse de 470 millions de production dont 67% de dossiers prêteurs.

85.17.02 – Libérations d'avances à 0% aux guichets: 6.790.000 €

Il s'agit des avances octroyées aux guichets pour le financement des PH écoréno dans le cadre des prêts mixtes lorsqu'ils sont prêteurs. Le montant est basé sur une hypothèse de 71.9 millions d'€ de production de prêts à 0% dont 10% de dossiers prêteurs.

91.10 – Remboursement de la dette en euros : CE=CL 132.509.600 €

91.10.01 – Amortissement des emprunts pour le financement de l'activité : 132.374.000 €

Il s'agit de la prévision du capital à rembourser pour les financements de l'activité hypothécaire. Le montant a été estimé sur la base de la projection de capital à rembourser en 2022 sur :

- ✓ L'encours de la dette au 31 mars 2021 ;
- ✓ Un emprunt de 180 millions d'€ à lever en 2021

L'emprunt de 252 millions d'€ à lever en 2022 sera remboursé à partir de 2023.

91.10.02 – Amortissement des emprunts pour le financement du Locaprêt: 135.600 €

En 2020, la SWCS a octroyé 53 Locaprêts pour un montant total de 206.640€. Partant de l'hypothèse de 50 Locaprêts octroyés pour un montant estimé à 200.000€ en 2021, les échéances à rembourser en 2022 s'élèveraient à 135.600€.

UAP	SWCS	**Type de reporting**	15-10-21
N°BCE	473771754	RE budget initial	2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

								Situation au 31/12/2020	*Budget initial 2021 (CL)*	*Budget AJUSTE 2021 (CL)*	*Budget initial 2022 (CL)*
								en €	en €	en €	en €
		AB					**TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES**	***Situation au 31/12/2020***	**INITIAL 2021** ***Conclave 10/2020***	**AJUSTE 2021**	**INITIAL - 2022 (après conclave 10/2021)**
Minist re	**N° Prog**	**code éco 12**	**code éco 34**	**N° Ordre**	**SS N° Ordre**	**Code fonctionnel**	**Libellé**	en €	en €	en €	en €
							PROGRAMME 01 - FONCTIONNEL	**799.323,49**	**588.500,00**	**588.500,00**	**403.000,00**
							Titre Ier RECETTES COURANTES				
CC	01	08	10	01		06100	OID: produits divers	2.793,41	1.000,00	1.000,00	1.000,00
CC	01	08	10	02		06100	OID: Transfert subventions en résultat	4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00
CC	01	08	20	01		06100	Impôts différés s/ subsides en capital	331.762,47	270.800,00	270.800,00	244.000,00
CC	01	16	12	01		06100	Vente biens non durables et services (aux ménages)	0,00			
CC	01	16	20	03		06100	Récupérations diverserses (secteur public)-foires et salons	0,00			
CC	01	26	10	01		06100	Produits des actifs circulants	0,00			
CC	01	28	20	01		06100	Produits d'immobilisations financières	0,00			
CC	01	38	10	01		06100	Autres transferts de revenus (entreprises)	0,00			
CC	01	38	30	01		06100	Autres transferts de revenus (assurances)	18.934,41			
CC	01	46	10	01		06100	Autres subventions RW	55.226,66	4.000,00	4.000,00	4.000,00
							TOTAL RECETTES COURANTES	**412.716,95**	**279.800,00**	**279.800,00**	**253.000,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL				
CC	01	76	12	01		06100	Terrains - cession	0,00			
CC	01	76	32	01		06100	Construction - cession	117.633,75	150.000,00	150.000,00	150.000,00
CC	01	77	10	01		06100	Matériel roulant - cession	0,00			
CC	01	77	20	01		06100	Autre matériel - cession	110.299,01			
CC	01	77	30	01		06100	Immobilisations incorporelles - cession	0,00			
CC	01	86	60	01		06100	Liquidation de participations dans les sociétés d'assurance (Whestia)	158.673,78	158.700,00	158.700,00	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**386.606,54**	**308.700,00**	**308.700,00**	**150.000,00**
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS				
CC	01	96	70	01		06100	Produits des emprunts en matière de leasings financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							PROGRAMME 02 - OPERATIONNEL	**727.088.873,91**	**789.393.350,00**	**836.740.070,00**	**851.836.410,00**

		AB					TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES	*Situation au 31/12/2020*	INITIAL 2021 *Conclave 10/2020*	AJUSTE 2021	INITIAL - 2022 (après conclave 10/2021)
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	en €	en €	en €	en €
							Titre Ier RECETTES COURANTES				
CC	02	08	10	03		06100	OID: Amortissement dotation RW	15.173.288,94	13.989.830,00	13.989.830,00	13.455.430,00
CC	02	08	10	05		06100	OID: Amortissement subside en capital	6.303.486,91	5.145.000,00	5.145.000,00	4.634.900,00
CC	02	08	10	06		06100	OID: intérêts sur créances RW	0,00			
CC	02	08	10	07		06100	OID: transfert subventions en résultat	3.822.194,66	3.052.300,00	3.306.300,00	3.490.900,00
CC	02	08	10	08		06100	OID: transfert subventions en résultat - Frais fcmnt *Locaprêt*	18.020,00	250.000,00	34.360,00	18.360,00
CC	02	08	10	09		06100	OID: intérêts sur financement de la mesure *Locaprêt*	0,00	500.000,00	0,00	0,00
CC	02	08	10	10		06100	OID: transfert subventions en résultat - Frais fcmnt *Garantie Locative*	0,00	0,00	625.000,00	376.000,00
CC	02	16	12	01		06100	Récupérations diverses (clients)	114.223,56	130.500,00	130.500,00	148.500,00
CC	02	16	20	01		06100	Expertises payées par les guichets	472.940,00	513.500,00	513.500,00	665.000,00
CC	02	16	20	02		06100	Récupérations diverses (secteur public-dont personnel détaché)	0,00			
CC	02	26	10	02		06100	Intérêts et indemnités clients (prêts)	26.838.092,47	27.528.600,00	28.661.500,00	29.101.000,00
CC	02	26	20	01		06100	Intérêts et indemnités guichets (avances)	45.048.188,78	46.059.600,00	45.219.000,00	46.709.000,00
CC	02	38	50	01		06100	Autres transferts de revenus (ménages)	0,00			
CC	02	38	50	02		06100	Cotisation de solidarité prélevée aux clients	251.961,89	243.200,00	303.400,00	310.200,00
HE	02	46	10	06		06100	Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - *Energie*	2.668.380,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.165.500,00
CC	02	46	10	07		06100	Subvention RW - frais de fctmnt - *Locaprêt*		250.000,00	34.360,00	18.360,00
CC	02	46	10	08		06100	Subvention RW - Charge d'intérêt - *Locaprêt*		500.000,00		0,00
CC	02	46	10	09		06100	Subvention RW - frais de fctmnt PAT 0% - *Garantie Locative*		0,00	625.000,00	376.000,00
							TOTAL RECETTES COURANTES	**100.710.777,21**	**100.162.530,00**	**100.587.750,00**	**101.469.150,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL				
CC	02	66	11	01		06100	Subvention RW - chèques-logement	0,00			
HE	02	66	11	02		06100	Subvention RW (prêts 0%) - Primes	11.005.608,71	14.440.200,00	14.440.200,00	16.607.000,00
CC	02	66	11	03		06100	Subvention RW (prêts 0%) - Ecoprêts	6.900,00	1.100,00	0,00	0,00
CC	02	66	11	04		06100	Dotation en capital RW	6.000.000,00	27.370.000,00	27.370.000,00	23.037.400,00
CC	02	66	11	05		06100	Subvention RW (reprise des activités FRCE - EL & SWCS)	604.320,00	579.520,00	579.520,00	537.160,00
CC	02	86	70	01		06100	Intérêts reçus sur SWAPS	0,00		0,00	
CC	02	87	20	01		06100	Remboursement de crédits par les clients (taux)	95.159.665,86	90.607.000,00	94.498.000,00	95.791.000,00
HE	02	87	20	02		06100	Remboursement de crédits par les clients (0%)	35.056.352,70	39.788.000,00	40.526.000,00	39.446.000,00
CC	02	87	20	03		06100	*Remboursement de crédits par les clients (0%) - Locaprêt*	22.007,02	16.667.000,00	135.600,00	135.600,00
CC	02	87	20	04		06100	*Remboursement de crédits par les clients (0%) - Garantie Locative*		0,00	3.125.000,00	2.640.000,00
CC	02	89	17	01		06100	Remboursement des avances par les guichets (taux)	200.734.175,77	200.010.000,00	207.585.000,00	211.649.000,00
HE	02	89	17	02		06100	Remboursement des avances par les guichets (0%)	1.853.426,64	2.768.000,00	2.318.000,00	2.264.100,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**350.442.456,70**	**392.230.820,00**	**390.577.320,00**	**392.107.260,00**
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS				
CC	02	96	10	01		06100	Produits des emprunts - AVEC nouvelle garantie	207.000.000,00	207.000.000,00	207.000.000,00	252.000.000,00

		AB					TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES	*Situation au 31/12/2020*	INITIAL 2021 *Conclave 10/2020*	AJUSTE 2021	INITIAL - 2022 (après conclave 10/2021)
Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	en €	en €	en €	en €
CC	03	96	10	02		06100	Produits des emprunts - SANS nouvelle garantie	5.000.000,00			5.000.000,00
CC	03	96	10	03		06100	Produits des emprunts - Financement *Locaprêt*	206.640,00		200.000,00	0,00
CC	02	96	31	01		06100	Nouvelles avances RW 0% - Energie	46.829.000,00	50.000.000,00	89.000.000,00	71.940.000,00
CC	02	96	31	02		06100	Nouvelles avances RW 0% - Logement (nvx PJ)	16.900.000,00	40.000.000,00	40.000.000,00	25.000.000,00
CC	02	96	31	03		06100	Nouvelles avances RW 0% - Garantie Locative			9.375.000,00	4.320.000,00
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**275.935.640,00**	**297.000.000,00**	**345.575.000,00**	**358.260.000,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**727.888.197,40**	**789.981.850,00**	**837.328.570,00**	**852.239.410,00**
							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**101.123.494,16**	**100.442.330,00**	**100.867.550,00**	**101.722.150,00**
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**350.829.063,24**	**392.539.520,00**	**390.886.020,00**	**392.257.260,00**
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	**275.935.640,00**	**297.000.000,00**	**345.575.000,00**	**358.260.000,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**727.888.197,40**	**789.981.850,00**	**837.328.570,00**	**852.239.410,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	**634.575.488,16**	**670.211.630,00**	**717.297.590,00**	**732.410.290,00**
							TOTAL CODES 0X	25.655.546,39	23.212.930,00	23.376.290,00	22.224.590,00
							TOTAL CODES 8X	332.984.301,77	349.998.700,00	348.346.300,00	351.925.700,00
							TOTAL CODES 9X	275.935.640,00	297.000.000,00	345.575.000,00	358.260.000,00
							RESULTAT SEC DES RECETTES (hors codes 0, 8, 9)	**93.312.709,24**	**119.770.220,00**	**120.030.980,00**	**119.829.120,00**
							SOLDE SEC	**-6.357.612,27**	**13.017.710,00**	**15.190.030,00**	**13.879.230,00**

UAP	SWCS	**Type de reporting**	
N°BCE	473771754	RE budget initial	

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

										Initial 2021	*AJUSTE 2021*	*Initial 2022*
										en €	en €	en €
			AB					TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES (en euros)	Situation 31/12/2020	*Initial 2021 - conclave 10/2020*	*AJUSTE 2021*	*Initial 2022 (après conclave 10/2021)*
Ministre	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé		Crédit de liquidation	Crédit de liquidation	Crédit de liquidation
								PROGRAMME 01 - FONCTIONNEL	**11.021.012,27**	**14.935.470,00**	**13.840.070,00**	**17.168.980,00**
								Titre Ier DEPENSES COURANTES				
CC	01	01	03	10	01		06100	OID: Amort, Rdv, Provisions	515.100,84	614.600,00	614.600,00	698.600,00
CC	01	01	03	10	02		06100	OID: charges diverses	338.757,96	283.300,00	283.300,00	254.200,00
CC	01	01	11	11	01		06100	Rémunérations personnel	4.905.450,06	5.592.000,00	5.685.000,00	6.017.400,00
CC	01	01	11	12	01		06100	Provisions pécule de vacances, congés non pris & HS	447.070,93	408.000,00	415.000,00	410.500,00
CC	01	01	11	12	02		06100	Intervention transports publics	33.878,16	40.000,00	40.000,00	40.000,00
CC	01	01	11	20	01		06100	Cotisations et charges sociales	1.588.919,63	1.856.000,00	1.886.000,00	2.017.000,00
CC	01	01	11	40	01		06100	Frais divers de personnel - Titres repas	112.751,72	145.250,00	145.250,00	145.250,00
CC	01	01	11	40	02		06100	Frais divers de personnel (rubrique 62*)	33.391,66	29.800,00	29.800,00	79.000,00
CC	01	01	12	11	01		06100	Frais courants sur immeubles destinés à la vente	20.283,36	30.000,00	30.000,00	20.000,00
CC	01	01	12	11	02		06100	Frais de personnel	129.411,41	344.200,00	344.200,00	424.400,00
CC	01	01	12	11	03		06100	Rétribution de tiers	531.729,13	1.590.600,00	947.200,00	1.542.030,00
CC	01	01	12	11	04		06100	Communication et relations publiques	117.074,15	216.500,00	241.500,00	222.500,00
CC	01	01	12	11	05		06100	Fournitures faites à l'entreprise	262.510,03	216.500,00	216.500,00	211.900,00
CC	01	01	12	11	06		06100	Charges locatives et entretien	198.193,32	412.600,00	412.600,00	453.000,00
CC	01	01	12	11	07		06100	Autres fournitures et services divers	298.388,55	411.020,00	411.020,00	407.700,00
CC	01	01	12	11	08		06100	Frais de représentation	7.038,08	30.500,00	30.500,00	30.500,00
CC	01	01	12	11	09		06100	Autres charges d'exploitation	722,99	13.000,00	13.000,00	3.000,00
CC	01	01	12	11	10		06100	Autres charges financières	58.581,32	69.000,00	69.000,00	29.000,00
CC	01	01	12	11	11		06100	Récupération de frais généraux	-9.536,13	-15.000,00	-15.000,00	-15.000,00
CC	01	01	12	11	12		06100	Frais administrateurs et commissaires	93.602,06	103.000,00	103.000,00	107.000,00
CC	01	01	12	12	01		06100	Location places de parking	22.838,36	40.000,00	71.500,00	71.500,00
CC	01	01	12	50	01		06100	Charges fiscales d'exploitation	313.264,54	53.500,00	53.500,00	51.000,00
CC	01	01	12	50	02		06100	Impôts	30.307,67	150.000,00	150.000,00	110.400,00
								TOTAL DEPENSES COURANTES	**10.049.729,80**	**12.634.370,00**	**12.177.470,00**	**13.330.880,00**
								Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
CC	01	01	71	12	01		06100	Terrains - acquisistion		0,00	0,00	
CC	01	01	71	32	01		06100	Constructions - acquisistion	0,00	300.000,00	300.000,00	300.000,00
CC	01	01	72	00	01		06100	Immobilisations en cours et acomptes versés - acquisition	281.210,53	1.000.000,00	357.500,00	2.815.000,00
CC	01	01	74	10	01		06100	Matériel roulant - acquisistion			0,00	
CC	01	01	74	22	01		06100	Matériel et mobilier - acquisition	193.578,44	153.000,00	157.000,00	90.000,00
CC	01	01	74	40	01		06100	Immobilistations incorporelles - acquisistion	314.486,84	398.100,00	398.100,00	333.100,00
CC	01	01	75	00	01		06100	Constitution de stocks	182.006,66	450.000,00	450.000,00	300.000,00
								TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**971.282,47**	**2.301.100,00**	**1.662.600,00**	**3.838.100,00**
								PROGRAMME 02 - OPERATIONNEL	**694.812.137,96**	**713.217.340,00**	**745.964.780,00**	**826.329.510,00**
								Titre Ier DEPENSES COURANTES				
CC	01	02	03	10	03		06100	OID: Amort, Rdv, Provisions	-719.211,97	348.000,00	234.000,00	147.600,00

			AB					TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES (en euros)	Situation 31/12/2020	*Initial 2021 - conclave 10/2020*	*AJUSTE 2021*	*Initial 2022 (après conclave 10/2021)*
Ministre	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé		Crédit de liquidation	Crédit de liquidation	Crédit de liquidation
CC	01	02	03	10	04		06100	OID: charges diverses	26.944,08	30.000,00	30.000,00	30.000,00
HE	01	02	12	21	02		06100	Rétribution de tiers - commissions guichets (PAT)	414.000,00	424.320,00	424.320,00	672.800,00
CC	01	02	12	21	01		06100	Rétribution de tiers - commissions guichets (CHR)	1.056.791,87	1.012.000,00	1.266.000,00	1.290.400,00
CC	01	02	21	10	01		06100	Intérêts sur la dette	73.988.827,06	73.284.500,00	71.383.600,00	68.662.650,00
CC	01	02	21	10	02		06100	Intérêts sur la dette - Financement *Locaprêt*	0,00	500.000,00	0,00	0,00
CC	01	02	21	30	01		06100	Intérêts de la dette dans le secteur des administrations publiques (RW)	0,00		0,00	0,00
CC	01	02	21	30	02		06100	Intérêts de la dette dans le secteur des administrations publiques (Guichets)	0,00		0,00	0,00
CC	01	02	34	50	01		06100	Réductions PJ & PT octroyées aux clients	0,00		0,00	0,00
CC	01	02	41	10	01		06100	Cotisation de solidarité emprunteurs - versement à la RW	239.974,79	243.200,00	303.400,00	310.200,00
CC	01	02	41	10	01		06100	Surplus subventions anciennes mesures à rembourser RW (PJ/PT)	2.521.106,49	0,00	0,00	0,00
CC	01	02	41	10	02		06100	Surplus subventions anciennes mesures à rembourser RW (CL)	0,00	0,00	1.270.540,00	0,00
								TOTAL DEPENSES COURANTES	**77.528.432,32**	**75.842.020,00**	**74.911.860,00**	**71.113.650,00**
								Titre II DEPENSES EN CAPITAL				
CC	01	02	51	21	01		06100	Subvention de fonctionnement des entités locales	556.510,41	540.320,00	540.320,00	502.160,00
CC	01	02	53	20	01		06100	Réductions de mensualités (CL/HT) octroyées aux clients	1.796.314,84	2.270.400,00	2.270.400,00	1.688.500,00
CC	01	02	53	20	02		06100	Primes et subsides affectés en RA des crédits	8.929.642,58	14.440.200,00	14.440.200,00	16.607.000,00
CC	01	02	53	20	03		06100	Dotation spéciale - réduction de taux		0,00	0,00	
CC	01	02	81	70	01		06100	Interêts payés sur SWAPS	12.358.671,97	11.842.400,00	11.842.400,00	12.330.800,00
CC	01	01	83	00	01		06100	Libérations de prêts aux clients - avec taux	127.298.119,11	121.600.000,00	151.700.000,00	155.100.000,00
HE	01	01	83	00	02		06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% *Energie*	47.707.785,91	43.000.000,00	43.000.000,00	65.150.000,00
CC	01	01	83	00	03		06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% *Locaprêt*	174.025,96	0,00	200.000,00	0,00
CC	01	01	83	00	04		06100	Libérations de prêts aux clients - PAT 0% *Garantie Locative*			9.375.000,00	4.320.000,00
HE	01	02	85	11	01		06100	Remboursement avance RW 0% *Energie*	33.470.832,34	40.540.000,00	40.540.000,00	39.825.800,00
CC	01	02	85	11	02		06100	Remboursement avance RW 0% - *Prêt Jeunes (2019)*	0,00	2.200.000,00	2.276.000,00	2.852.000,00
CC	01	02	85	11	03		06100	Remboursement avance RW 0% - *Garantie Locative*			3.125.000,00	2.640.000,00
CC	01	02	85	17	01		06100	Libérations d'avances aux guichets - avec taux	261.098.401,59	258.400.000,00	258.300.000,00	314.900.000,00
HE	01	02	85	17	02		06100	Libérations d'avances aux guichets - 0%	6.553.390,93	7.000.000,00	7.000.000,00	6.790.000,00
CC	01	02	91	10	01		06100	Amortissements des emprunts	117.340.010,00	118.875.000,00	126.308.000,00	132.374.000,00
CC	01	02	91	10	02		06100	Amortissements des emprunts - Financement *Locaprêt*		16.667.000,00	135.600,00	135.600,00
								TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**617.283.705,64**	**637.375.320,00**	**671.052.920,00**	**755.215.860,00**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**705.833.150,23**	**728.152.810,00**	**759.804.850,00**	**843.498.490,00**
								TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	**87.578.162,12**	**88.476.390,00**	**87.089.330,00**	**84.444.530,00**
								TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	**618.254.988,11**	**639.676.420,00**	**672.715.520,00**	**759.053.960,00**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**705.833.150,23**	**728.152.810,00**	**759.804.850,00**	**843.498.490,00**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	**606.162.828,72**	**621.400.300,00**	**654.963.900,00**	**737.548.600,00**
								TOTAL CODES 0X	161.590,91	1.275.900,00	1.161.900,00	1.130.400,00
								TOTAL CODES 8X	488.661.227,81	484.582.400,00	527.358.400,00	603.908.600,00
								TOTAL CODES 9X	117.340.010,00	135.542.000,00	126.443.600,00	132.509.600,00
								RESULTAT SEC DEPENSES (hors codes 0, 8, 9)	**99.670.321,51**	**106.752.510,00**	**104.840.950,00**	**105.949.890,00**

Budget 2022 de la SWL
Exposé particulier

COMMENTAIRES PAR ARTICLE BUDGETAIRE

BUDGET DES RECETTES

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
1.287.604.767,82	1.229.897.478,10	1.041.805.577,67	-245.799.190,15

- ***A.B. 08.10.01 - Recettes Gestion de fonds de tiers***

Ce poste reprend les recettes enregistrées sur les comptes courants des SLSP centralisés à la SWL.

Il s'agit principalement de recettes locatives, recettes ventes immeubles, contribution de la Région au Fonds régional de solidarité mis en place en 1993, contribution de la Région aux réductions de loyer par les sociétés agréées à leurs locataires ayant des enfants à charge, contribution de la Région dans le cadre de l'accompagnement social, aux primes diverses (achat, énergie), garanties locative (entrées et intérêts)…

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
473.420.645,00	512.716.116,00	356.691.320,00	-116.729.325,00

La variation s'explique par les recettes PLAN INVEST 2020-2024

- ***A.B. 16.11 - Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur des administrations publiques***

Ce poste reprend les cotisations forfaitaires versées par les SLSP ainsi que la récupération de frais de fonctionnement divers.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
6.121.271,26	6.105.285,00	6.060.635,00	-60.636,26

La variation s'explique principalement par l'ajustement de la recette cotisation forfaitaire slsp.

- ***A.B. 16.12 - Revenus sur Terrains et immeubles***

Ce poste reprend les loyers perçus par la SWL sur son patrimoine bâtis ainsi que les revenus générés par son patrimoine foncier (vente d'herbe, droit de chasse).

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
49.316,00	12.000,00	12.000,00	-37.316,00

La variation s'explique principalement par la diminution des Loyers location batiments et revenus terrains.

- ***A.B. 26.10 - Intérêts sur avances aux SLSP***

Ce poste reprend les produits de placements ainsi que les produits financiers des avances aux SLSP en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
44.311.062,61	44.217.994,15	62.947.201,26	18.636.138,65

- ***A.B. 46.10.01 - Subvention de fonctionnement***

Ce crédit, constitué de crédits de liquidation inscrits au budget régional aux AB 41 06 40, 41 11 40 et 41 12 40 du programme 16 12 est destiné à la couverture des frais de fonctionnement de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
10.799.000,00	11.423.410,00	11.641.000,00	842.000,00

La variation résulte de l'indexation de la subvention 2021 (cfr contrat de gestion), des moyens complémentaires nécessaires à la couvertures des frais de personnel liés à l'engagement de renforts afin de faire face aux nouveaux projets et d'une subvention accordée dans le cadre du plan bien être.

- ***A.B. 46.10.02 - Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements public.***

Ce crédit est constitué des crédits de liquidation inscrits au budget régional aux articles budgétaires suivants du programme 16.12 :

41 03 40	Aides aux sociétés de logement de service public
41 07 40	Financement des référents sociaux et de leur encadrement
41 10 40	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP
41 11 40	Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation
61 06 41	Subventions aux organismes publics de Logement – Plan Wallon d'Investissements (PWI) - Plan Impulsion
61 07 41	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).
61 08 41	Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation
63 06 21	Subvention pour la création innovante de logements d'utilité publique

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
292.781.200,00	292.683.000,00	249.555.000,00	-43.226.200,00

La variation résulte principalement :

- ✓ de l'augmentation des CL prévue par la note au GW sur l'AB 63 06

Impact de la décision sur les dépenses						
DO - Prog : 16.12 AB : 63.06						
En **K**EUR	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Années ultérieures
CE	20.525					
CL	4.105	4.105	6.158	6.157		
Impact SEC	4.105	4.105	6.158	6.157		

- ✓ de la diminution de 36.000 € des CL sur l'AB 41 07 référents sociaux.

- ✓ de la diminution à hauteur de 21.500.000,00 € des CL sur l'AB 61 07 Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).

- ✓ de la diminution des CL alloués dans le cadre du plan de rénovation 2020-2024 ;

- ***A.B. 66.11.01 - Subside annuel RW-Programme PIVERT+ complément***

Ce crédit, constitué des crédits de liquidation inscrits au budget régional à l'AB 41.02.40 du programme 16.41, est destiné à couvrir les frais bancaires et l'annuité des fonds levés et garantis par la Région dans le cadre du plan Marshall 2.vert et ce, conformément à la notification provisoire de décision du Gouvernement Wallon du 8 mars 2012.

L' emprunt de 400 millions € est destiné au financement du programme PIVERT en matière de rénovation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public (CAW) dont 25 % est à charge des SLSP et 75 % à charge de la Région.

L' emprunt de 25 millions € est destiné au financement du complément au programme PIVERT en matière de rénovation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public (CAW).

Ce programme complémentaire Pivert est destiné au financement:

- ➢ du développement des chaufferies collectives (hors PIVERT) pour 5.000.000 € ;
- ➢ de projets pilotes en éco-construction dans les logements publics (hors PIVERT) pour 14.000.000 € ;
- ➢ de rénovation des logements / quartiers en transition (hors PIVERT) pour 6.000.000 €

La couverture de ce financement complémentaire est à 100% à charge de la Région.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
22.419.000,00	22.419.000,00	22.419.000,00	0,00

- ***A.B. 66.11.02 - Subside annuel RW-Programme exceptionnel d'investissement (PEI)***

Ce crédit, constitué des crédits de liquidation inscrits au budget régional aux AB 41.05.40, 61.02.41 et 61.03.41 du programme 16.12 est destiné à financer le programme exceptionnel visant la sécurisation et la salubrité du parc locatif social (décision du Gouvernement wallon du 3 juillet 2003).

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
57.658.000,00	57.658.000,00	64.811.000,00	7.153.000,00

La variation s'explique par le montant nécessaire à équilibrer la trésorerie de ce programme en 2022

- ***A.B. 76.12 - Désinvestissements terrains et immeubles***

Ce poste est contitué par les recettes générées par la vente du patrimoine foncier et bâti de la SWL.

Ces recettes sont dévolues à la reconstitution des réserves foncières de la SWL nécessaire à la politique visant l'augmentation de l'offre de logements publics.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
1.800.000,00	4.416.600,00	1.800.000,00	0,00

- ***A.B. 77.10.01 – Désinvestissements en matériel roulant***

Ce poste est contitué par les recettes générées par la vente des véhicules automobiles de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
0,00	0,00	0,00	0,00

- ***A.B. 77.20.01 – Désinvessissements en autre matériel***

Ce poste est notamment contitué par les recettes générées par la vente de matériel informatique obsolète.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
0,00	0,00	0,00	0,00

- ***A.B. 86.10.01 - Remboursements de crédits par les SLSP***

Ce poste reprend les remboursements en capital des avances aux SLSP octroyées en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
90.245.272,95	90.245.272,95	92.868.421,41	2.623.148,46

- ***A.B. 86.70.01 - Produits financiers SWAP***

Ce poste reprend les produits financiers générés dans les cadres des contrats de SWAP souscrits par la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
0,00	0,00	0,00	0,00

- ***A.B. 96.10.01 - Produits des emprunts émis***

Ce poste reprend les levées de fonds réalisées par la SWL dans le cadre des emprunts de financement des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement Wallon ainsi que les remboursements en capital des emprunts levés et des avances octroyées par la Région.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
288.000.000,00	188.000.000,00	173.000.000,00	-115.000.000,00

La variation s'explique par l'octroi de l'avance RW dans le cadre du plan de rénovation et par la prévision d' une levée d'emprunt de reconstitution de trésorerie dans le cadre des avances spéciales aux SLSP octroyées en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

DEPENSES

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
944.529.833,70	933.028.157,49	933.028.157,49	933.028.157,49

- ***A.B.03.10.01 - Dépenses Gestion Fonds de tiers***

Ce poste reprend les dépenses enregistrées sur les comptes courants des SLSP centralisés à la SWL.

Il s'agit principalement des cotisations forfaitaires versées par les SLSP à la SWL, du financement sur fonds propres de travaux dans le cadre des programmes d'investissements, des précomptes immobiliers, du remboursement des annuités des avances octroyées par la SWL ainsi que des remboursements anticipés d'avances suite aux ventes d'immeubles.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
303.012.873,80	287.523.298,31	303.012.873,80	0,00

- ***A.B.11.11.01 - Rémunération du personnel***

Ce poste reprend la rémunération du personnel de la SWL ainsi que la récupération de la charge salariale du personnel détaché.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
11.147.252,51	10.922.031,15	12.178.643,00	1.031.390,49

Les principaux facteurs à l'origine des variations sont les suivants :

- ✓ Engagements contractuels à la place de recrutements statutaires ;
- ✓ Différence entre les hypothèses d'arrivée des nouveaux agents et les arrivées effectives ;
- ✓ Hypothèses des nouveaux engagements prévu au plan de personnel 2022 ;
- ✓ Augmentation de l'ETP moyen;
- ✓ Index en 02/2022 ;
- ✓ Carrières planes et promotions par avancement d'échelle.

- ***A.B.11.11.02 - Emoluments, jetons administrateurs et commissaires***

Ce poste reprend les émoluments et jetons de présence des administrateurs et commissaires du Gouvernement.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
154.769,56	134.131,00	137.032,00	-17.737,56

- ***A.B.11.12.01 - Dotations et utilisation pour pécule de vacances***

Ce poste reprend les dotations destinées à la couverture du pécule de vacances du personnel de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
51.533,42	62.751,03	43.118,00	-8.415,42

- ***A.B.11.20 - Cotisations sociales à charge des employeurs, versées à des institutions ou fonds***

Ce poste reprend les charges de pensions, la quote part patronale des charges sociales ainsi que les charges sociales extra-légales.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
4.397.565,40	4.451.220,85	4.782.013,00	384.447,60

Les principaux facteurs à l'origine des variations sont les suivants :

- ✓ Augmentation des cotisations pour pensions liées aux rémunérations statutaires + FPR budgeté à 52,5% ;
- ✓ Augmentation des cotisations patronales liées aux rémunérations contractuelles ;
- ✓ Augmentation de l'assurance loi ; Nouveau marché et sinistralité dans l'ancien marché+Index.

- ***A.B.11.40.01 - Service social***

Ce poste reprend la dotation à l'ASBL service social de la SWL

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
180.175,00	188.743,88	180.110,00	-65,00

- ***A.B.11.40.02 - Chèques repas***

Ce poste reprend les charges relatives aux chèques repas octroyés au personnel de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
200.200,00	204.700,00	209.200,00	9.000,00

- ***A.B.12.11.01 - Frais divers de personnel***

Ce poste reprend les assurances destinées à la couverture du personnel ainsi que la subvention accordée dans le cadre du plan bien être (AB 41 12 40 du budget régional)

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
85.018,60	67.262,50	81.321,50	-3.697,10

- ***A.B.12.11.02 - Frais de formation du personnel***

Ce poste reprend les frais de formation du personnel.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
80.000,00	158.000,00	115.000,00	35.000,00

Le montant nécessaire a été établi sur la base de la récolte des besoins de formation au sein des différentes directions de la SWL et notamment de formations sur les techniques de construction inovantes.

- ***A.B.12.11.03 - Honoraires et consultance***

Ce poste reprend les honoraires réviseurs et consultants ainsi que les frais et honoraires d'avocats.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
597.576,00	1.333.051,04	808.780,00	211.204,00

Les principaux facteurs à l'origine des variations sont les suivants :

- ✓ Consultance DRH : Marché risques psychosociaux, Masterkey, Marché Randstad et Marché avocats (+ 88.000 € pour 2021)
- ✓ Marché de services de consultance en haute performance environnementale (projet B32 du Contrat de gestion). Frais couvert par le programme design and build (Recette à due concurrence) (+146.410 € pour 2021 et +21.780 € pour 2022)
- ✓ Avenant marché: cahier des charges performantiel : rapport IG 2020/450/25/89 (fin) (+13.109,14 € en 2021) ;
- ✓ Frais de consultance pour répondre au projet contrat de gestion B179 (+150.000 € en 2022)
- ✓ Frais de consultance dans le cadre des indicateurs de gestion, de la Digitalisation, de l'ergonomie, de Citrix et de la migration IBM. (+300.045 € en 2021 et 112.000 en 2022)
- ✓ Frais de consultance CEHD pour le projet réforme loyers et attributions (+60.000 € en 2021)
- ✓ Frais de consultance juridique diverse, en Droit des sociétés pour dossier CSA SLSP, et pour le dossier de fusion des SLSP 6110 Nos Cités et 6150 (+ 107.500 € en 2021 dont recette à concurrence de 100.000 € cfr supra)
- ✓ Commande complémentaire marché APRICO (+ 66.986,90 € en 2021)

- ***A.B.12.11.04 - Frais de représentation et réceptions***

Ce poste reprend les frais de représentation et réceptions.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
80.000,00	71.371,25	80.000,00	0,00

- ***A.B.12.11.05 - Frais de déplacements***

Ce poste reprend les frais de déplacement du personnel.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
138.591,38	97.151,00	131.213,00	-7.378,38

- ***A.B.12.11.06 - Relations extérieures***

Ce poste reprend les cotisations à des organismes logement, les frais de voyages et missions à l'étranger ainsi que les cotisations groupements professionnels.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
27.000,00	26.300,00	26.400,00	-600,00

- ***A.B.12.11.07 - Frais chambre de recours***

Ce poste reprend les émoluments et frais de déplacement de la chambre de recours.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
3.389,20	14.351,00	13.931,00	10.541,80

Ce poste reprend les émoluments et frais de déplacement de la chambre de recours.

- ***A.B.12.11.08 - Charges relatives à l'occupation des locaux***

Ce poste reprend les charges relatives à l'occupation des locaux Ilot Ferrer : prestations service de garde – sécurité, précompte immobilier, frais d'entretien et réparations, aménagement des bureaux, eau, gaz, électricité aménagement du parking entretien sanitaires et petit matériel technique.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
933.000,00	949.000,00	940.800,00	7.800,00

- ***A.B.12.11.09 - Charges relatives au matériel et mobilier***

Ce poste reprend les charges relatives aux softwares et hardware, le carburant, l'entretien et la taxe véhicules.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
440.950,00	517.046,00	509.059,00	68.109,00

La variation s'explique principalement par les fais de maintenance suite à l'acquisition de logiciels complémentaires.

- ***A.B.12.11.10 - Assurances relatives aux locaux et matériel***

Ce poste reprend les charges relatives aux auxssurances vol et infidélité, immeuble Ilot Ferrer, œuvres d'art, matériel informatique et matériel roulant.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
37.645,40	38.557,87	39.187,32	1.541,92

- ***A.B.12.11.11 - Frais de bureau***

Ce poste reprend les fournitures de bureau , les frais d' expédition, les frais de téléphone…

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
149.800,00	149.800,00	149.800,00	0,00

- ***A.B.12.11.12 - Frais de communication***

Ce poste reprend les frais de publications (Bullletin trimestriel - rapport activité - brochures-

plaquettes et autres documents), les frais de bibliothèque, les frais de collaboration avec des Tiers (Réseau Logement) ainsi que les frais de formation des administrateurs des SLSP.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
117.850,00	269.115,00	115.500,00	-2.350,00

- ***A.B.12.11.13 - Charges relatives aux terrains et immeubles***

Ce poste reprend principalement les frais de gestion de l'immeuble « le Marais », les précomptes immobiliers, les charges d'entretien des réserves foncières, les assurances ainsi que les frais et honoraires notariaux dans le cadre de la gestion patrimoniale.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
199.200,00	214.100,00	175.200,00	-24.000,00

- ***A.B.21.10 - Intérêts sur les comptes de tiers et Intérêts de la dette publique***

Ce poste reprend le montant destiné à couvrir le différentiel entre les intérêts créditeurs et débiteurs générés sur les comptes de tiers (comptes courants des SLSP et garanties locatives) ainsi que les charges financières payées sur les emprunts levés par la SWL (hors SWAP) dans le cadre du financement des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement Wallon.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
52.587.121,34	52.619.121,34	50.172.035,94	-2.415.085,40

- ***A.B.31.22.01 – Comités consultatifs des locataires***

Ce poste reprend les allocations des Comités Consultatifs ainsi que l'intervention pour A.W.C.C.L.P.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
254.000,00	254.000,00	254.000,00	0,00

- ***A.B.51.11.01 - Programme PIVERT+ complément***

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP de la partie subsidiée du programme d'investissements verts.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
19.504.746,75	19.504.746,75	14.817.129,50	-4.687.617,25

- ***A.B.51.11.02 - Programme exceptionnel***

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP dans le cadre du programme exceptionnel d'investissements.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
2.013.230,00	2.013.230,00	3.651.424,60	1.638.194,60

- ***A.B.51.11.03 – Programmes d'investissements autres***

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP dans le cadre des programmes d'investissements subventionnés décidés par le Gouvernement Wallon (ancrage, logement moyen, équipement, plan de rénovation, programme constructions, plan d'embellissement, logement inoccupés ….).

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
277.375.999,44	292.668.317,58	132.966.137,40	-144.409.862,04

La variation s'explique la révision des prévisions de liquidations .

- ✓ liquidations-ProgrammeImpulsion logement: 15.000.000.€
- ✓ liquidations- Anciens Programmes Ancrage : 13.914.137,40 €
- ✓ liquidations-Programmes de constructions : 6.158.000,00 €
- ✓ liquidations plan de Rénovations : 97.894.000 €

- ***A.B.51.11.04 – Subventions aux SLSP hors programmes d'investissements***

Ce poste reprend les liquidations aux SLSP de subventions reçues de la Région et destinées aux SLSP : recapitalisation, allocation solidarité, surloyers, référents sociaux, ADELL, abattements enfants à charge, prime achat….)

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
24.099.870,60	24.099.870,60	24.063.151,00	-36.719,60

- ***A.B.71.12.01 - Acquisitions de terrain***

Ce poste reprend les dépenses réalisées afin de reconstituer les réserves foncières de la SWL dans le cadre d'une politique visant l'augmentation de l'offre de logements publics.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
1.840.000,00	6.200.000,00	2.250.000,00	410.000,00

- ***A.B.72.00.01 - Aménagements immeuble***

Ce poste reprend les travaux de rénovations de l'immeuble Ilot Ferrer

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
15.000,00	105.800,00	0,00	-15.000,00

- ***A.B.72.00.02 - Travaux sur autres immeubles***

Ce poste reprend les travaux de construction et rénovations des autres immeubles appartenants à la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
376.365,27	0,00	450.000,00	73.634,73

- ***A.B.74.10.01 - Acquisitions de matériel de roulant***

Ce poste reprend les achats de véhicules automobiles de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
20.000,00	0,00	100.000,00	80.000,00

Remplacement de 4 véhicules en 2022

- ***A.B.74.22.01 - Acquisitions de matériel et mobilier de bureau***

Ce poste reprend les acquisitions matériel et mobilier de bureau .

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
13.000,00	13.000,00	13.000,00	0,00

- ***A.B.74.22.02 - Acquisitions de matériel et logiciels informatiques***

Ce poste reprend les acquisitions de matériel et logiciels informatique

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
288.000,00	320.900,40	334.650,00	46.650,00

Acquisition de 3 switchs, une tape library (capacité sauvegarde) et nouveau SAN serveur de stockage à envisager

- ***A.B.81.11 - Octroi de crédits aux SLSP***

Ce poste reprend la liquidation des fonds avancés aux SLSP en application de l'Arrêté ministériel du 18 mars 2014 portant approbation du règlement des avances de la SWL.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
140.685.652,25	141.677.112,25	143.066.748,53	2.381.096,28

- ***A.B.81.70 - Charges financières SWAP***

Ce poste reprend les charges financières supportées par la SWL dans les cadres des contrats de SWAP souscrits.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
20.504.276,99	20.504.276,99	20.307.895,81	-196.381,18

- ***A.B.91.10 - Remboursements d'emprunts émis***

Ce poste reprend les remboursements en capital des emprunts de financement des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement Wallon.

INITIAL 2021	AJUSTE 2021	INITIAL 2022	VARIATION I 2021/ I 2022
82.918.180,79	82.918.180,79	85.161.069,75	2.242.888,96

NOTE DE GENRE

En application du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales, les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes doivent être identifiés par département, service à gestion séparée, société anonyme de droit public et organismes d'intérêt public dans une note de genre, annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses.

En ce qui concerne la Société wallonne du Logement, les principales AB concernés sont les suivants :

DIVISION ORGANIQUE 16

Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie

Programme 16.12.

Logement : secteur public.

- ***A.B. 41.06.40- Subvention de fonctionnement de la SWL***

Ce crédit, est destiné à la couverture du déficit structurel du budget de fonctionnement de la SWL. Environ 80% des frais de fonctionnement de la SWL sont constitués de frais de personnel. Dans ce cadre, la Direction des ressources humaines de la SWL respecte les règles en matière d'application du CFPW dans les différents domaines la concernant (recrutement/engagement /promotions/ rémunérations…) et donc, par là-même, la question du genre.

- ***A.B. 41.07.40 - Financement des référents sociaux et de leur encadrement et A.B. 41.10.40 - Subvention au logement social accompagné pour les SLSP***

Ces crédits sont destinés destiné à couvrir :

- Les frais de rémunération des référents sociaux engagés dans les SLSP;
- La formation continue des travailleurs sociaux notamment en lien avec les situations de précarité, les violences intrafamiliales… (veille sociale);
- Les frais de rémunération pour le travail d'accompagnement social spécifique des ménages pour répondre au mieux au cumul des difficultés des familles notamment les plus fragilisées.

Dans ce cadre, la mesure relative aux compétences de la Ministre du Logement est de créer plus de logements de qualité et mettre en œuvre une politique sociale du logement (ex : faciliter l'accès aux familles monoparentales, aux gardes alternées...). Mesure traduite sous l'angle de l'égalité des genres : faciliter l'accès au logement pour les familles précaires et à revenus modestes.

Constats au sein du logement public :

Parmi les candidats :

- 24% de femmes isolées avec enfants
- 29% de familles monoparentales

Parmi les locataires :

- 49% de femmes isolées avec ou sans enfants
- 22% de femmes isolées avec enfants
- 30% de familles monoparentales

Mesures opérationnelles pour répondre aux besoins :

- Plafond de revenus à l'admission au logement public
- Prise en compte des enfants en droit d'hébergement pour déterminer la taille du logement à attribuer
- Attribution de 50 % minimum des logements à des ménages à revenus précaires
- Priorités à l'attribution dans les cas de :
  - ✓ Violences intrafamiliales
  - ✓ Personnes handicapées
  - ✓ Occupants de logements de mauvaise qualité
- Accompagnement social des candidats et locataires du logement public (indicateur : voir rapport d'activités de l'action sociale au sein des SLSP)
  - ✓ Engagement d'un référent social dans chaque SLSP.
  - ✓ Mission d'accompagnement auprès des ménages candidats et locataires des sociétés de logement de service public visant à mettre en place des actions individuelles, collectives ou communautaires avec leur implication, dans les domaines suivants : la pédagogie de l'habiter, la lutte contre les impayés, l'aide au relogement, les actions collectives et communautaires (accueil des nouveaux locataires, mise en œuvre de projets communautaires en réponse aux besoins : services de proximité, espaces d'éducation permanente, organisation d'évènements, infrastructures sociales de quartier…)

UAP	SWL	Type de reporting	
N°BCE	231.550.084	INITIAL	Exercice concerné (N) 2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

		AB						Budget Initial 2022 post conclave CA 22/11/2021
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédits de Liquidation
							PROGRAMME 01-FONCTIONNEMENT	**19.774.568,77**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	01	16	11	01		06100	Contributions des SLSP	5.979.900,00
CC	01	16	11	02		06100	Revenus divers	80.735,00
CC	01	26	10	01		06100	Produits de placements	82.060,00
CC	01	26	10	02		06100	Intérêts avances SLSP	1.990.873,77
							TOTAL RECETTES COURANTES	**8.133.568,77**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	01	46	10	01		06100	Subvention de fonctionnement	11.641.000,00
CC	01	77	10	01		06100	Désinvestissements de matériel roulant	0,00
CC	01	77	20	01		06100	Désinvestissements de matériel autre	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**11.641.000,00**
							PROGRAMMES 02- GESTIONS DE TIERS	**373.694.320,00**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	02	08	10	01	01	06100	Cotisation solidarité	0,00
CC	02	08	10	01	02	06100	Loyers	150.000.000,00
CC	02	08	10	01	03	06100	ventes	0,00
CC	02	08	10	01	04	06100	Subside Abattements enfants à charge	10.000.000,00
CC	02	08	10	01	05	06100	Subside ADELL	0,00
CC	02	08	10	01	06	06100	Primes achat	150.000,00
CC	02	08	10	01	07	06100	Remboursements divers	861.000,00
CC	02	08	10	01	08	06100	Recettes CCO	15.500.000,00
CC	02	08	10	01	09	06100	Intérêts CCO-CCV	250.000,00
CC	02	08	10	01	10	06100	Intérêts garanties locatives	100.000,00
CC	02	08	10	01	11	06100	Garanties locatives sorties	3.500.000,00
CC	02	08	10	01	12	06100	Recettes ancrage	16.271.991,00
CC	02	08	10	01	13	06100	Recettes Pivert	26.006.329,00
CC	02	08	10	01	14	06100	Recettes Logements inoccupés	0,00
CC	02	08	10	01	15	06100	Recettes Logements programme tvx économiseur énergie	15.000.000,00
CC	02	08	10	01	16	06100	Recettes CCV	15.000.000,00
CC	02	08	10	01	17	06100	Recettes Plans Invest 2024+ accompagnement social	104.052.000,00
							TOTAL RECETTES COURANTES	**356.691.320,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	02	46	10	02	12	06100	Prise de participation dans les SLSP (AB RW 81.41 faux code 8)	1.750.000,00
CC	02	46	10	02	16	06100	Couverture RW Allocation de solidarité	3.789.000,00
CC	02	46	10	02	15	06100	Subv RW Surloyers	0,00
CC	02	46	10	02	17	06100	Subvention RW référents sociaux	3.628.000,00
CC	02	46	10	02	18	06100	Subvention RW ADELL	0,00
CC	02	46	10	02	19	06100	Subvention RW Abattements enfants à charge	6.800.000,00
CC	02	46	10	02	20	06100	Subvention RW primes achat	175.000,00
CC	02	46	10	02	24	06100	Subvention RW Autres	861.000,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**17.003.000,00**
							PROGRAMMES 03- AVANCES SPECIALES	**135.887.651,43**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	03	26	10	02		06100	Intérêts avances SLSP	11.838.390,65
							TOTAL RECETTES COURANTES	**11.838.390,65**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	03	86	10	01		06100	Remboursements de crédits par SLSP	24.049.260,78
CC	03	96	10	01		06100	Nouveaux emprunts-Avances spéciales aux SLSP	100.000.000,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**124.049.260,78**
							PROGRAMMES 04- INVESTISSEMENTS VERTS	**29.249.673,93**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	04	26	10	02		06100	Intérêts avances SLSP (25%)	1.355.869,50
							TOTAL RECETTES COURANTES	**1.355.869,50**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	04	66	11	01	01	06100	subside annuel RW-Programme PIVERT+ Complément	22.419.000,00
CC	04	86	10	01	14	06100	annuités sociétés- capital(25%)-Programme PIVERT	5.474.804,43
CC	04	96	10	01	03	06100	Nouveaux emprunts -Programme PIVERT+ complément	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**27.893.804,43**
							PROGRAMMES 05- EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENTS	**64.811.000,00**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	05	86	70	01	02	06100	SWAP PEI	0,00
							TOTAL RECETTES COURANTES	**0,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	05	66	11	02	01	06100	subside annuel RW-PEI	64.811.000,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**64.811.000,00**

							PROGRAMMES 06- INVESTISSEMENTS AUTRES	**123.592.347,96**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
	06	26	10	01		06100	Produits de placement	18.500.000,00
CC	06	26	10	02		06100	annuités sociétés- intérêts-SNL	28.735.359,57
							TOTAL RECETTES COURANTES	**47.235.359,57**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	06	46	10	02		06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	13.500.000,00
CC	06	86	70	01	01	06100	SWAP-Dotation en capital (pgr 1997-2006)	0,00
CC	06	86	10	01		06100	annuités sociétés- capital-SNL-DOTC -DOTR	62.856.988,39
CC	06	96	10	01		06100	Nouveaux emprunts autres Programmes	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**76.356.988,39**
							PROGRAMMES 07- GESTION PATRIMONIALE	**2.744.015,58**
							Titre Ier RECETTES COURANTES	
CC	07	16	11	02		06100	Récupération indemnité de jugement	0,00
CC	07	16	12	01		06100	Recettes TUBIZE	0,00
CC	07	16	12	02		06100	Recettes LE MARAIS	0,00
CC	07	16	12	03		06100	Recettes autres immeubles	12.000,00
CC	07	26	10	01		06100	revenus divers - intérêts de retard	0,00
CC	07	26	10	02	16	06100	Intérêts sur avances trésorerie patrimoniale	444.647,77
							TOTAL RECETTES COURANTES	**456.647,77**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	07	46	10	02		06100	Subside Pivert Marais, équipement terrains…	0,00
CC	07	76	12	01		06100	Désinvestissements terrains	1.800.000,00
CC	07	76	12	02		06100	Désinvestissements Immeubles Bâtis	0,00
CC	07	86	10	01		06100	Remboursements de crédits par SLSP	487.367,81
CC	07	86	60	01		06100	Liquidation de participations dans les sociétés d'assurances	0,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**2.287.367,81**
							PROGRAMMES 08- PWI IMPULSION LOGEMENT	**15.000.000,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	08	46	10	02		06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	15.000.000,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**15.000.000,00**
							PROGRAMMES 09- PROGRAMME 2020-2024	**277.052.000,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL	
CC	09	46	10	02	23	06100	Subvention de la Région Wallonne destinée à l'augmentation de l'offre de logements publics	204.052.000,00
CC	09	86	10	01		06100	Remboursements de crédits par SLSP	0,00
CC	09	96	10	01		06100	Nouvelles avances octroyées par la Région	73.000.000,00
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**277.052.000,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1.041.805.577,67**
							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**425.711.156,26**
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**616.094.421,41**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1.041.805.577,67**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	**622.559.741,41**
							TOTAL CODES 0X	356.691.320,00
							TOTAL CODES 8X	92.868.421,41
							TOTAL CODES 9X	173.000.000,00
							RESULTAT SEC DES RECETTES	**419.245.836,26**
							SOLDE SEC	**169.458.000,00**

UAP	SWL	**Type de reporting**	
N°BCE	231.550.084	INITIAL	**Exercice concerné (N)** **2022**

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

		AB						Budget Initial 2022 post conclave CA 22/11/2021
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédits de Liquidation
							PROGRAMME 01-FONCTIONNEMENT	**20.904.957,82**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	
CC	01	11	11	01		06100	Rémunération du personnel	12.178.643,00
CC	01	11	11	02		06100	Emoluments, jetons administrateurs et commissaires	137.032,00
CC	01	11	12	01		06100	Dotations et utilisation pour pécule de vacances	43.118,00
CC	01	11	20	01		06100	Charges de pensions	2.289.250,00
CC	01	11	20	02		06100	Charges sociales - quote part patronale	2.492.763,00
CC	01	11	40	01		06100	Service social	180.110,00
CC	01	11	40	02		06100	Chèques repas	209.200,00
CC	01	12	11	01		06100	Frais divers de personnel	81.321,50
CC	01	12	11	02		06100	Frais de formation du personnel	115.000,00
CC	01	12	11	03		06100	Honoraires et consultance	778.780,00
CC	01	12	11	04		06100	Frais de représentation et réceptions	80.000,00
CC	01	12	11	05		06100	Frais de déplacements	131.213,00
CC	01	12	11	06		06100	Relations extérieures	26.400,00
CC	01	12	11	07		06100	Frais Chambre recours	13.931,00
CC	01	12	11	08		06100	Charges relatives à l'occupation des locaux	133.000,00
CC	01	12	11	09		06100	Charges relatives au matériel et mobilier	509.059,00
CC	01	12	11	10		06100	Assurances relatives aux locaux et matériel	39.187,32
CC	01	12	11	11		06100	Frais de bureau	149.800,00
CC	01	12	11	12		06100	Frais de communication	115.500,00
CC	01	12	12	01		06100	Loyers et charges locatives	0,00
CC	01	12	50	01		06100	Charges fiscales ISOC	0,00
CC	01	21	10	01		06100	Intérêts sur comptes de tiers	500.000,00
CC	01	31	22	01		06100	Comités Consultatifs des Locataires	254.000,00
CC	01	31	22	02		06100	Opération "été solidaire, je suis partenaire"	0,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**20.457.307,82**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	01	51	11	04	08	06100	Subvention Cadastre	0,00
CC	01	72	00	01		06100	Aménagements immeuble Ilot Ferrer	0,00
CC	01	74	10	01		06100	Acquisitions de matériel de roulant	100.000,00
CC	01	74	22	01		06100	Acquisitions de matériel et mobilier de bureau	13.000,00
CC	01	74	22	02		06100	Acquisitions de matériel et logiciels informatique	334.650,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**447.650,00**
							PROGRAMMES 02- GESTIONS DE TIERS	**327.076.024,80**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	
CC	02	03	10	01	01	06100	Cotisation forfaitaire et de solidarité des sociétés	6.059.040,00
CC	02	03	10	01	02	06100	Dépenses programmes d'investissements	55.000.000,00
CC	02	03	10	01	03	06100	Dépenses diverses	7.000.000,00
CC	02	03	10	01	04	06100	précomptes immobiliers	26.000.000,00
CC	02	03	10	01	05	06100	remboursements anticipés d'avances	6.200.000,00
CC	02	03	10	01	06	06100	prélèvements d'annuités	133.470.103,80
CC	02	03	10	01	07	06100	prélèvements d'annuités Communauté Germanophone	0,00
CC	02	03	10	01	09	06100	Intérêt simples sur avances	0,00
CC	02	03	10	01	10	06100	Dépenses ancrage	16.271.991,00
CC	02	03	10	01	11	06100	Dépenses PIVERT	26.006.329,00
CC	02	03	10	01	13	06100	Garanties locatives entrées	3.500.000,00
CC	02	03	10	01	14	06100	Dépenses Logements inoccupés	7.283.723,00
CC	02	03	10	01	15	06100	Dépenses Logements programme tvx économiseur énergie	16.221.687,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**303.012.873,80**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	02	51	11	04	01	06100	Recapitalisation SLSP	8.810.151,00
CC	02	51	11	04	02	06100	Subv RW Fonds de solidarité	3.789.000,00
CC	02	51	11	04	03	06100	Subv RW Surloyers	0,00
CC	02	51	11	04	04	06100	Subv RW référents sociaux	3.628.000,00
CC	02	51	11	04	05	06100	Subvention RW ADELL	0,00
CC	02	51	11	04	06	06100	Subvention RW Abattements enfants à charge	6.800.000,00
CC	02	51	11	04	07	06100	Subvention RW primes achat	175.000,00
CC	02	51	11	04		06100	Subvention RW Autres	861.000,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**24.063.151,00**

							PROGRAMMES 03- AVANCES SPECIALES	**92.781.392,77**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	
CC	03	21	10	02		06100	annuités swl- intérêts-Avances spéciales aux SLSP	7.077.269,79
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**7.077.269,79**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	03	81	11	01		06100	Liquidations aux SLSP	65.560.000,00
CC	03	91	10	01		06100	annuités swl-capital-Avances spéciales aux SLSP	20.144.122,98
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**85.704.122,98**
							PROGRAMMES 04- INVESTISSEMENTS VERTS	**49.032.742,10**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	
CC	04	21	10	03		6100	annuités swl- intérêts-Programme PIVERT+ complément	4.978.291,47
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**4.978.291,47**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	04	51	11	01		06100	Liquidations(75%)-Programme PIVERT+ complément	14.817.129,50
CC	04	81	11	01	14	06100	Liquidations (25%)-Programme PIVERT	4.506.748,53
CC	04	91	10	02		06100	Remboursement d'emprunts Programme PIVERT+ complément	24.730.572,60
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**44.054.450,63**
							PROGRAMMES 05- EXCEPTIONNEL D'INVESTS	**63.870.818,57**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	
CC	05	21	10	04		06100	annuités swl- intérêts-PEI (hors SWAP)	16.942.265,96
CC	05	81	70	02	02	06100	SWAP PEI	6.712.152,76
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**23.654.418,72**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	05	51	11	02		06100	Liquidations-PEI	3.651.424,60
CC	05	91	10	03		06100	annuités swl-capital-PEI	36.564.975,25
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL						**TOTAL DEPENSES EN CAPITAL**	**40.216.399,85**
							PROGRAMMES 06- INVESTISSEMENTS AUTRES	**51.905.488,09**
	Titre Ier DEPENSES COURANTES							
CC	06	21	10	05		06100	Dotation en capital (pgr 1997-2006)	1.878.289,14
CC	06	21	10	06		06100	Programmes Global	140.610,05
CC	06	21	10	07		06100	Refinancement Fadels	18.655.309,53
CC	06	81	70	01	01	06100	SWAP-Dotation en capital (pgr 1997-2006)	13.595.743,05
	TOTAL DEPENSES COURANTES							**34.269.951,77**
	Titre II DEPENSES EN CAPITAL							
CC	06	51	11	03		06100	Liquidations Programmes autres	13.914.137,40
CC	06	91	10	04		06100	Remboursement d'emprunts Programmes autres	3.721.398,92
	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL							**17.635.536,32**
							PROGRAMMES 07- GESTION PATRIMONIALE	**3.713.000,00**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	
CC	07	12	11	03		06100	Honoraires et consultance	30.000,00
CC	07	12	11	08		06100	Charges relatives à l'occupation des locaux	807.800,00
CC	07	12	11	13		06100	Charges relatives aux terrains et immeubles	175.200,00
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**1.013.000,00**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	07	71	12	01		06100	Acquisitions de terrains	2.250.000,00
CC	07	72	00	01		06100	aménagement immeuble Ilot Ferrer	
CC	07	72	00	02		06100	Travaux sur autres immeubles	450.000,00
CC	07	72	00	02	04	06100	Immeubles destinés à la vente (DOMOVOI)	0,00
CC	07	81	11	01	15	06100	Avance TUBIZE	0,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**2.700.000,00**
							PROGRAMMES 08- PWI IMPULSION LOGEMENT	**15.000.000,00**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	08	51	11	03		06100	Liquidations Programmes Impulsion logement	15.000.000,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**15.000.000,00**
							PROGRAMMES 09- PROGRAMME 2020-2024	**177.052.000,00**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL	
CC	09	51	11	03		06100	Liquidations Programmes 2020-2024	104.052.000,00
CC	09	81	11	01	17	06100	Liquidation SLSP avances à taux"0"(25%)	73.000.000,00
CC	09	91	10	04		06100	Remboursement Avances Région	0,00
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**177.052.000,00**
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**801.336.424,15**
							TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	**394.463.113,37**
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	**406.873.310,78**
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**801.336.424,15**
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	**551.548.587,89**
							TOTAL CODES 0X	303.012.873,80
							TOTAL CODES 8X	163.374.644,34
							TOTAL CODES 9X	85.161.069,75
							RESULTAT SEC DES DEPENSES	**249.787.836,26**

VII. COMPÉTENCES DE MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

UAP	**EAP**	**Type de reporting**	**Échéance**
N°BCE	**849413657**	RE projet de budget initial	**Exercice concerné**
		Version 1	

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

								en €	en €
		AB						**Projet budget initial 2022 - V1**	**Variation**
Ministre	**N° Prog**	**code éco 12**	**code éco 34**	**N° Ordre**	**SS N° Ordre**	**Code fonctionnel**	**Libellé**		
							PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES	**6.957.410,00**	**0,00**
							Titre Ier RECETTES COURANTES		
DB	01	16	11	01		09500	Vente de biens non durables et de services	0,00	
DB	01	46	10	01		09500	Dotation Région wallonne	4.449.000,00	
DB	01	46	10	02		09500	Dotation complémentaire Région wallonne	105.000,00	
DB	01	46	10	03		09500	Transfert de revenus à l'intérieur du périmètre	1.410,00	
DB	01	49	24	01		09500	Dotation Communauté française	2.402.000,00	
								0,00	
							TOTAL RECETTES COURANTES	**6.957.410,00**	**0,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL		
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS		
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**6.957.410,00**	**0,00**

							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**6.957.410,00**	**0,00**
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**6.957.410,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9		
							TOTAL CODES 0X		
							TOTAL CODES 8X		
							TOTAL CODES 9X		
							RESULTAT SEC DES RECETTES	**6.957.410,00**	**0,00**

UAP	EAP						Type de reporting			Échéance	19-05-21
N°BCE	849413657						RE projet de budget initial			Exercice conce	2022
TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES											
								en €			en
		AB						Projet budget initial 2022 - V1			Varia
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation	Crédit d'engagement	
							PROGRAMME 01 - Dépenses d'exploitation	**4.332.550,00**	**4.332.550,00**	**0,00**	
							Titre Ier DEPENSES COURANTES	**4.277.550,00**	**4.277.550,00**	**0,00**	
DB	01	11	11	01		09500	Rémunérations personnel statutaire	575.000,00	575.000,00		
DB	01	11	11	02		09500	Rémunérations personnel non statutaire	1.772.000,00	1.772.000,00		
DB	01	11	12	01		09500	Pécules de vacances & primes fin d'année	289.000,00	289.000,00		
DB	01	11	12	02		09500	Autres indemnités au personnel	25.000,00	25.000,00		
DB	01	11	20	01		09500	ONSS PP statutaire	359.000,00	359.000,00		
DB	01	11	20	02		09500	ONSS PP non statutaire	561.000,00	561.000,00		
DB	01	11	20	04		09500	Cotisations INASTI sur jetons présences C.A.	3.000,00	3.000,00		
DB	01	11	40	01		09500	Intervention trajet domicile-travail	25.000,00	25.000,00		
DB	01	11	40	02		09500	Service social	17.000,00	17.000,00		
DB	01	11	40	03		09500	Rémunération en nature du personnel	60.000,00	60.000,00		
DB	01	12	11	01		09500	Entretien et réparation des locaux	70.000,00	70.000,00		
DB	01	12	11	02		09500	Honoraires	283.000,00	283.000,00		
DB	01	12	11	03		09500	Frais aménagement des locaux pris en location	2.000,00	2.000,00		
DB	01	12	11	04		09500	Assurances	16.550,00	16.550,00		
DB	01	12	11	05		09500	Entretien et réparation du matériel roulant	2.500,00	2.500,00		
DB	01	12	11	06		09500	Carburant véhicules	3.000,00	3.000,00		
DB	01	12	11	07		09500	Fournitures de bureau et consommables IT	8.000,00	8.000,00		
DB	01	12	11	08		09500	Frais postaux	1.000,00	1.000,00		
DB	01	12	11	09		09500	Frais de télécommunications	15.000,00	15.000,00		
DB	01	12	11	13		09500	Logiciels	3.500,00	3.500,00		
DB	01	12	11	14		09500	Contrats d'entretien	4.000,00	4.000,00		
DB	01	12	11	16		09500	Frais publications et médias	4.500,00	4.500,00		
DB	01	12	11	17		09500	Journaux, périodiques, revues - Livres	1.000,00	1.000,00		
DB	01	12	11	19		09500	Frais de communication	1.500,00	1.500,00		
DB	01	12	11	20		09500	Frais bancaires	500,00	500,00		
DB	01	12	11	21		09500	Frais financiers administratifs divers	500,00	500,00		
DB	01	12	11	22		09500	Commissaires - réviseurs	7.500,00	7.500,00		
DB	01	12	11	23		09500	Jetons de présences au C.A.	9.000,00	9.000,00		
DB	01	12	11	24		09500	Jetons de présences au C.S.	7.000,00	7.000,00		
DB	01	12	11	25		09500	Frais de réunion et réception	12.000,00	12.000,00		
DB	01	12	11	26		09500	Frais de déplacements et mission de service en Belgic	5.000,00	5.000,00		
DB	01	12	11	27		09500	Frais de déplacements et mission de service à l'étrang	1.000,00	1.000,00		
DB	01	12	11	28		09500	Prévention accidents de travail et risques psycho-soc	6.500,00	6.500,00		
DB	*01*	*12*	*11*	*29*		09500	*Expertise médicale*	*0,00*	-		
DB	01	12	11	30		09500	Formation professionnelle du personnel	20.000,00	20.000,00		
DB	01	12	12	01		09500	Location locaux et charges complémentaires	107.000,00	107.000,00		
DB	01	12	50	01		09500	Taxe sur véhicule automobile	0,00	-		
DB	*01*	*03*	*10*	*00*		09500	*Charge exceptionnelle*	*0,00*	-		
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**4.277.550,00**	**4.277.550,00**	**0,00**	
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL				

DB	01	74	22	01		09500	Mobilier	5.000,00	5.000,00	
DB	01	74	22	02		09500	Autres immobilisations corporelles	0,00	-	
DB	01	74	22	05		09500	Matériel informatique	0,00	-	
DB	01	74	22	06		09500	Brevets, licences	50.000,00	50.000,00	
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**55.000,00**	**55.000,00**	**0,00**
							PROGRAMME 02 - Formation	**1.903.000,00**	**1.903.000,00**	**0,00**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DB	02	11	11	03		09500	Rémunérations des formateurs internes contractuels	75.500,00	75.500,00	
DB	02	11	11	04		09500	Rémunérations des formateurs internes statutaires	75.500,00	75.500,00	
DB	02	11	20	05		09500	ONSS PP des formateurs internes contractuels	23.000,00	23.000,00	
DB	02	11	20	06		09500	ONSS PP des formateurs internes statutaires	8.500,00	8.500,00	
DB	02	12	11	13		09500	Logiciels	35.000,00	35.000,00	
DB	02	12	11	18		09500	Organisation de séminaire, réunion d'études	8.500,00	8.500,00	
DB	02	12	11	31		09500	Honoraires - Formateurs externes	1.484.000,00	1.484.000,00	
DB	02	12	11	32		09500	Honoraires liés à la formation	108.000,00	108.000,00	
DB	02	45	24	01		09500	Conventions Promotion sociale	85.000,00	85.000,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**1.903.000,00**	**1.903.000,00**	**0,00**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
DB	02	74	22	03		09500	Matériel informatique	0,00	-	-
DB	02	74	22	04		09500	Aménagement learning lab	0,00	-	-
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							PROGRAMME 03 - Conventions et subsides	**364.900,00**	**364.900,00**	**0,00**
							Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DB	03	45	24	02		09500	Conventions et subsides ETNIC	145.000,00	145.000,00	
DB	03	45	24	03		09500	Conventions et subsides (CMP)	219.900,00	219.900,00	
							TOTAL DEPENSES COURANTES	**364.900,00**	**364.900,00**	**0,00**
							Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
							TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**6.600.450,00**	**6.600.450,00**	**0,00**
							TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	**6.545.450,00**	**6.545.450,00**	**0,00**
							TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	**55.000,00**	**55.000,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**6.600.450,00**	**6.600.450,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL CODES 0X			
							TOTAL CODES 8X			
							TOTAL CODES 9X			
							RESULTAT SEC DEPENSES	**6.600.450,00**	**6.600.450,00**	**0,00**
							RESULTAT SEC RECETTES	**6.957.410,00**	**6.957.410,00**	**0,00**

UAP	FAMIWAL	**Type de reporting**		**Échéance**	
N°BCE	693.771.021	RE budget initial		**Exercice concerné**	2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

								en €	
		AB						**Budget initial**	
Ministre	**N° Prog**	**code éco 12**	**code éco 34**	**N° Ordre**	**SS N° Ordre**	**Code fonctionnel**	**Libellé**		
							PROGRAMME 01 - Recettes de fonctionnement	**32.695.600**	
							Titre Ier RECETTES COURANTES		
DB	01	06	00	01			Recettes diverses non ventilées	0	
DB	01	06	00	02			Annulation-Prescription de dettes/Dons et legs	0	
DB	01	06	00	03			Frais de justice engagés par l'organisme et à rembourser par des tiers	1.000	
DB	01	06	00	04			Notes de crédit et ristournes afférentes à un exercice antérieur	75.000	
DB	01	11	11	01			Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales du personnel	25.000	
DB	01	11	11	02			Quote-part du personnel à l'achat de titres-repas	65.000	
DB	01	16	12	01			Produit de la vente de biens	0	
DB	01	26	10	01			Bénéfices réalisés sur changes	0	
DB	01	26	10	02			Intérêts de retard	0	
DB	01	26	10	03			Intérêts de retard sur des prestations familiales indues récupérées par voie judiciaire	1.000	
DB	01	46	10	01			Subvention de fonctionnement en provenance de la Région wallonne	32.513.600	
DB	01	46	10	02			Interventions autres en provenance de la Wallonie	0	
DB	01	47	20	01			Recette exceptionnelle de l'ONSS	0	
DB	01	49	26	01			Transferts de la Communauté germanophone pour la gestion des charges du passé - Frais de fonctionnement	15.000	
DB	01	49	40	01			Remboursement de précompte immobilier	0	
							TOTAL RECETTES COURANTES	**32.695.600**	
							Titre II RECETTES EN CAPITAL		
DB	01	57	20	01			Dons et legs des entreprises	0	
DB	01	58	20	01			Dons et legs des particuliers	0	
DB	01	66	11	01			Subvention pour investissements en provenance de la Région wallonne	0	
DB	01	76	12	01			Vente de terrains	0	
DB	01	76	32	01			Vente de bâtiments	0	
DB	01	77	20	01			Vente d'IMO, mobilier, matériel et équipement informatique	0	
DB	01	77	10	01			Vente de matériel roulant	0	
DB	01	86	70	01			Garanties et cautionnement remboursés	0	
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**0**	
							PROGRAMME 02 - Recettes de prestations	**894.961.000**	
							Titre Ier RECETTES COURANTES		
DB	02	06	00	01			Recettes diverses non ventilées	0	
DB	02	38	50	01			Prestations sociales à récupérer auprès des bénéficiaires - erreur de la caisse	688.000	
DB	02	38	50	02			Prestations sociales à récupérer auprès des bénéficiaires - autres raisons	9.145.000	
DB	02	46	40	01			Transferts du régulateur pour le paiement des prestations familiales	884.128.000	
DB	02	46	40	02			Transferts du régulateur pour le paiement des prestations familiales servies indument et irrécouvrables	1.000.000	
							TOTAL RECETTES COURANTES	**894.961.000**	
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**927.656.600**	
							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**927.656.600**	
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**0**	
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**927.656.600**	
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	**0**	
							TOTAL CODES 0X		
							TOTAL CODES 8X	0	
							TOTAL CODES 9X		
							RESULTAT SEC DES RECETTES	**927.656.600**	
							SOLDE SEC	**0**	
							Trajectoire du Gouvernement	**0**	
							Ecart	**0**	

UAP	FAMIWAL	**Type de reporting**	**Échéance**	
N°BCE	693.771.021	RE budget initial	**Exercice concerné**	2022

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

									en €	
			AB						Budget initial	
Ministre	N°DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
								PROGRAMME 01 - Budget de fonctionnement	**32.695.600**	**32.695.600**
								Titre Ier DEPENSES COURANTES		
DB		01	11	11	01			Rémunérations et allocations du personnel à charge de l'organisme	15.279.000	15.279.000
DB		01	11	20	01			Cotisations sociales à charge de l'organisme	7.984.000	7.984.000
DB		01	11	31	01			Autres charges sociales à charge de l'organisme	864.000	864.000
DB		01	12	11	01			Frais d'affranchissement de la correspondance aux particuliers dans le cadre des prestations	410.000	410.000
DB		01	12	11	05			Honoraires autres que pour le contentieux lié aux fournisseurs de la Caisse	28.000	28.000
DB		01	12	11	06			Frais financiers courants	50.000	50.000
DB		01	12	11	09			Dépenses de consommation énergétique	66.000	66.000
DB		01	12	11	11			Formation professionnelle du personnel	30.000	30.000
DB		01	12	11	13			Pertes diverses	5.000	5.000
DB		01	12	11	15			Frais informatiques - infrastructure, bureautique et logiciels	2.992.000	2.992.000
DB		01	12	11	16			Frais informatiques - externalisation du scanning	268.000	268.000
DB		01	12	11	17			Frais informatiques - personnel détaché	1.582.200	1.582.200
DB		01	12	11	18			Frais informatiques - consultance	1.191.000	1.191.000
DB		01	12	11	19			Téléphonie	100.000	100.000
DB		01	12	11	20			Frais des locaux	789.000	789.000
DB		01	12	11	21			Frais d'équipement	14.000	14.000
DB		01	12	11	22			Fournitures de bureau et biens consommables	53.000	53.000
DB		01	12	11	23			Frais de communication et marketing	155.600	155.600
DB		01	12	11	24			Frais de publication	8.800	8.800
DB		01	12	11	25			Frais de déplacements et de transports	60.000	60.000
DB		01	12	11	26			Frais des activités professionnelles relatives au personnel	70.000	70.000
DB		01	12	11	27			Frais juridiques de toute nature	250.000	250.000
DB		01	21	20	01			Pertes réalisées sur le marché des changes	1.000	1.000
DB		01	33	00	01			Service social du personnel	150.000	150.000
DB		01	41	10	01			Remboursement de subsides à la Région	0	0
								TOTAL DEPENSES COURANTES	**32.400.600**	**32.400.600**
								Titre II DEPENSES EN CAPITAL		
DB		01	71	12	01			Achats de terrains	0	0
DB		01	71	32	01			Achats d'immeubles	0	0
DB		01	72	00	01			Frais de construction et rénovation	90.000	90.000
DB		01	74	22	01			Acquisitions informatiques	190.000	190.000
DB		01	74	22	02			Installations, machines et équipements	0	0
DB		01	74	22	03			Mobilier et matériel	15.000	15.000
DB		01	74	22	04			Matériel roulant à usage administratif	0	0
DB		01	81	12	01			Garanties et cautionnements	0	0
DB		01	83	00	01			Prêts financiers et avances consentis par l'organisme	0	0
								TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**295.000**	**295.000**
								PROGRAMME 02 - Budget de prestations	**894.961.000**	**894.961.000**
								Titre Ier DEPENSES COURANTES		
DB		02	34	31	22			Prestations sociales servies indûment et irrécouvrables	1.000.000	1.000.000
DB		02	34	31	30			Prestations familiales à payer	892.961.000	892.961.000
DB		02	41	10	01			Remboursements au régulateur	1.000.000	1.000.000
								TOTAL DEPENSES COURANTES	**894.961.000**	**894.961.000**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**927.656.600**	**927.656.600**
								TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	**927.361.600**	**927.361.600**
								TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	**295.000**	**295.000**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**927.656.600**	**927.656.600**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	**0**	**0**
								TOTAL CODES 0X		
								TOTAL CODES 8X	0	0
								TOTAL CODES 9X		
								RESULTAT SEC DEPENSES	**927.656.600**	**927.656.600**

UAP	SSGW	**Type de reporting**	**Échéance**	9-07-21
N°BCE	433766083	RE projet de budget initial	**Exercice concerné**	2022

TABLEAU DU BUDGET DES RECETTES

								en €	en €	en €	en €
		AB						Budget initial	Variation	Budget ajusté	Exécution
Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé				
							PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES	**11.452.700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							Titre Ier RECETTES COURANTES				
DE	01	16	12	01		01330	Plaine de jeux	35.000,00			
DE	01	16	12	02		01330	Camp de vacances	42.000,00			
DE	01	16	12	03		01330	Cafétéria	1.000,00			
DE	01	26	10	01		01330	Divers financiers	100,00			
DE	01	26	10	02		01330	Intérets bancaires				
DE	01	26	10	03		01330	Intérêts de recouvrement	1.000,00			
DE	01	38	60	01		01330	Culture et loisirs				
DE	01	38	60	02		01330	Journée socio/sportive				
DE	01	46	10	01		01330	Interv. financ. fonct. tech. (SPW)				
DE	01	46	10	02		01330	Eng. subv. techniques (SPW)				
DE	01	46	10	03		01330	Interv. financ. fonct. Sociale (SPW)	6.495.000,00			
DE	01	46	10	04		01330	Eng. subv. sociales Année (SPW)				
DE	01	46	40	01		01330	Interv. financ. fonct. tech. (UAP)				
DE	01	46	40	02		01330	Interv. financ. fonct. Sociale (UAP)	4.200.000,00			
DE	01	46	40	03		01330	Interv. financ. contrib. salariale (UAP)	362.100,00			
DE	01	46	40	04		01330	Eng. contrib salariale (UAP)				
							TOTAL RECETTES COURANTES	**11.136.200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							Titre II RECETTES EN CAPITAL				
DE	01	87	40	01		01330	Aides sociales récupérées	315.000,00			
DE	01	87	40	02		01330	Accidents de travail	1.500,00			
							TOTAL RECETTES EN CAPITAL	**316.500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS				
							TOTAL PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**11.452.700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL Titre Ier RECETTES COURANTES	**11.136.200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL Titre II RECETTES EN CAPITAL	**316.500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL Titre III PRODUITS D'EMPRUNTS	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES	**11.452.700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 0,8,9	**316.500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
							TOTAL CODES 0X	0,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 8X	316.500,00	0,00	0,00	0,00
							TOTAL CODES 9X	0,00	0,00	0,00	0,00
							RESULTAT SEC DES RECETTES	**11.136.200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

UAP	SSGW	**Type de reporting**	**Échéance**	9-07-21
N°BCE	433766083	RE projet de budget initial	**Exercice concerné**	2022

TABLEAU DU BUDGET DES DEPENSES

									en €	en €	en €
			AB						Budget initial	Variation	Budget ajusté
Ministre	N° DO	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	SS N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé			
								PROGRAMME 01	**11.280.000,00**	**0,00**	**0,00**
								Titre Ier DEPENSES COURANTES			
DE		01	03	10	01		01330	Tft invest ordinaires p/amortiss			
DE		01	03	10	02		01330	Tft invest informatiques p/amortiss			
DE		01	03	10	03		01330	Dotations aux prov. pour péc. vacances			
DE		01	03	10	04		01330	Utilisat des. prov. pour péc. Vac. (-)			
DE		01	03	10	05		01330	Dotations aux amort. / immob. corp.			
DE		01	03	10	06		01330	Dotations aux réd. val./sur créances L.T			
DE		01	03	10	07		01330	Reprises réd. val./sur créances L.T(-)			
DE		01	03	10	08		01330	Utilisation provision informatique			
DE		01	03	10	09		01330	Dotation provision autres risques et charges			
DE		01	03	10	10		01330	Utilisation provision autres risques et charges			
DE		01	03	10	11		01330	Transfert aux fonds affectés			
DE		01	11	11	01		01330	Allocations fonctions dirigeants	22.000,00		
DE		01	11	11	02		01330	Rémunérations employés	790.000,00		
DE		01	11	11	03		01330	Rémunérations ouvriers			
DE		01	11	12	01		01330	Frais de parcours	40.000,00		
DE		01	11	12	02		01330	Autres divers frais de personnel			
DE		01	11	20	01		01330	Charges sociales			
DE		01	11	20	02		01330	Cotisations patronales			
DE		01	11	40	01		01330	Chèques repas			
DE		01	12	11	01		01330	Préparation à la retraite	46.000,00		
DE		01	12	11	02		01330	Médecine préventive	1.000,00		
DE		01	12	11	03		01330	Assistance juridique	3.000,00		
DE		01	12	11	04		01330	Plaines de jeux	190.000,00		
DE		01	12	11	05		01330	Reprise excédent engag plaines de jeux 2019			
DE		01	12	11	06		01330	Crèche Bayar	40.000,00		
DE		01	12	11	07		01330	Crèche Van Opré	45.000,00		
DE		01	12	11	08		01330	Journal Service Social	150.000,00		
DE		01	12	11	09		01330	Camps de vacances	190.000,00		
DE		01	12	11	10		01330	Culture et loisirs	45.000,00		
DE		01	12	11	11		01330	Engag culture et loisirs			
DE		01	12	11	12		01330	Reprise excédent engag culture et loisirs 2019			
DE		01	12	11	13		01330	Journée socio/sportive	40.000,00		

DE		01	12	11	14		01330	Matériel sportif et culturel	1.000,00		
DE		01	12	11	15		01330	Engag matériel sportif et culturel			
DE		01	12	11	16		01330	Org. Act. Culturelles et sportives	1.000,00		
DE		01	12	11	17		01330	Frais de recouvrement	3.000,00		
DE		01	12	11	18		01330	Réviseur	10.000,00		
DE		01	12	11	19		01330	Engag réviseur			
DE		01	12	11	20		01330	Frais de fonct. divers	120.000,00		
DE		01	12	11	21		01330	Engag frais de fonc. divers			
DE		01	12	11	22		01330	Frais fonctionnement provisonnés hors budget			
DE		01	12	11	23		01330	Reprise excédent engag frais fonctionnement 2019			
DE		01	12	11	24		01330	Frais d'énergie	65.000,00		
DE		01	12	11	25		01330	Frais de téléphone	25.000,00		
DE		01	12	11	26		01330	Frais de nettoyage	15.000,00		
DE		01	12	11	27		01330	Frais de timbres	31.000,00		
DE		01	12	11	28		01330	Frais de maintenance	50.000,00		
DE		01	12	11	29		01330	Fournitures de bureaux	18.000,00		
DE		01	12	11	30		01330	Cafétéria	3.000,00		
DE		01	12	11	31		01330	Engag cafétéria			
DE		01	12	11	32		01330	Formation administrateurs	1.000,00		
DE		01	12	11	33		01330	Formation des assistants sociaux	4.000,00		
DE		01	12	11	34		01330	Formation du personnel administratif	3.000,00		
DE		01	12	11	35		01330	Documentation	7.000,00		
DE		01	12	11	36		01330	Informations générales asbl	1.000,00		
DE		01	12	11	37		01330	Maintenance informatique	50.000,00		
DE		01	12	11	38		01330	Engag. maintenance informatique			
DE		01	12	11	39		01330	Maintenance informatique provisionnée hors budget			
DE		01	12	11	40		01330	Maintenance voitures	25.000,00		
DE		01	12	11	41		01330	Engag. maintenance voitures			
DE		01	12	11	42		01330	Tft cptes étatiques vers 62			
DE		01	21	10	01		01330	Divers financiers	45.000,00		
DE		01	32	00	01		01330	Assurances hospitalisation	7.000.000,00		
DE		01	33	00	01		01330	Subventions amicales	55.000,00		
DE		01	33	00	02		01330	Engag subventions amicales			
DE		01	34	31	01		01330	Frais médicaux pharmaceutiques	870.000,00		
DE		01	34	31	02		01330	Engag frais Médic pharmaceutiques			
DE		01	34	31	03		01330	Frais médicaux dérogatoires	140.000,00		
DE		01	34	31	04		01330	Engag Frais méd dérogatoires			
DE		01	34	31	05		01330	Reprise excédent engag frais médicaux dérogatoires 2019			
DE		01	34	31	06		01330	Allocation naissance / adoption	75.000,00		
DE		01	34	31	07		01330	Engag allocation naissance / adoption			
DE		01	34	31	08		01330	Interv. frais petite enfance	120.000,00		
DE		01	34	31	09		01330	Engag interv. frais petite enfance			
DE		01	34	31	10		01330	Reprise excédent engag intervention petite enfance 2019			
DE		01	34	31	11		01330	Indemnités funéraires			
DE		01	34	31	12		01330	Frais juridiques			
DE		01	34	31	13		01330	Reprise excédent engag frais juridiques 2019			

DE		01	34	31	14		01330	Intervention Saint-Nicolas	240.000,00		
DE		01	34	31	15		01330	Engag intervention Saint-Nicolas			
DE		01	34	31	16		01330	Insuffisance engagement intervention Saint-Nicolas 2019			
DE		01	34	31	17		01330	Cadeaux et fête des retraités	100.000,00		
DE		01	34	31	18		01330	Engag cadeaux et fête des retraités			
DE		01	34	31	19		01330	Reprise excédent engag cadeaux retraités 2019			
DE		01	34	31	20		01330	Voyages et vacances enfants	120.000,00		
DE		01	34	31	21		01330	Engag voyages et vacances enfants			
DE		01	34	31	22		01330	Reprise excédent engag voyages et vacances enfants 2019			
DE		01	34	31	23		01330	Autres charges exceptionnelles			
DE		01	34	31	24		01330	Pertes sur créances ASR			
								TOTAL DEPENSES COURANTES	**10.800.000,00**	**0,00**	**0,00**
								Titre II DEPENSES EN CAPITAL			
DE		01	74	22	01		01330	Investissements	45.000,00		
DE		01	74	22	02		01330	Engag. investissements			
DE		01	74	22	03		01330	Reprise excédent engag investissement 2019			
DE		01	74	22	04		01330	Informatisation Serv. Social	50.000,00		
DE		01	74	22	05		01330	Informatisation Serv. Social provisionné hors budget			
DE		01	74	22	06		01330	Engag. informatisation serv. social			
DE		01	83	10	01		01330	Aides sociales récupérables	380.000,00		
DE		01	83	10	02		01330	Accidents de travail	5.000,00		
								TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	**480.000,00**	**0,00**	**0,00**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**11.280.000,00**	**0,00**	**0,00**
								TOTAL Titre Ier DEPENSES COURANTES	**10.800.000,00**	**0,00**	**0,00**
								TOTAL Titre II DEPENSES EN CAPITAL	**480.000,00**	**0,00**	**0,00**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**11.280.000,00**	**0,00**	**0,00**
								TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 0,8,9	**385.000,00**	**0,00**	**0,00**
								TOTAL CODES 0X	0,00	0,00	0,00
								TOTAL CODES 8X	385.000,00	0,00	0,00
								TOTAL CODES 9X			
								RESULTAT SEC DEPENSES	**10.895.000,00**	**0,00**	**0,00**